



SOMMAIRE

Point 28 de l'ordre du jour :

Politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain
(suite)

- a) Rapport du Comité spécial contre l'*apartheid*;
- b) Rapport du Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre l'*apartheid* dans les sports;
- c) Rapport du Secrétaire général 1105

Page

Président : M. Salim Ahmed SALIM
(République-Unie de Tanzanie).

POINT 28 DE L'ORDRE DU JOUR

Politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain
(suite) :

- a) Rapport du Comité spécial contre l'*apartheid*;
- b) Rapport du Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre l'*apartheid* dans les sports;
- c) Rapport du Secrétaire général

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au Président du Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre l'*apartheid* dans les sports, M. Sebastian Chale, de la République-Unie de Tanzanie, pour présenter le rapport qui figure dans le document A/34/36.

2. M. CHALE (République-Unie de Tanzanie) [Président du Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre l'*apartheid* dans les sports] (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je me permettrai tout d'abord de vous adresser mes sincères et fraternelles félicitations à l'occasion de votre élection aux fonctions élevées de président de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale. Vos talents de diplomate émérite, la sagesse et la diligence que vous ne cessez de manifester tout au long de cette session, votre détermination, votre aisance, votre sang-froid, *suaviter in modo sed fortiter in re*, votre expérience et votre attachement personnel aux idéaux des Nations Unies nous guideront certainement au cours des délibérations de la présente session. Monsieur le Président, vos qualités sont nombreuses, mais insister sur elles reviendrait à allumer une bougie en plein soleil.

3. J'ai l'honneur et j'ai le privilège de présenter le rapport du Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre l'*apartheid* dans les sports. Comme les représentants se le rappelleront peut-être, le Comité spécial

a présenté un rapport intérimaire à la trente-troisième session de l'Assemblée générale, auquel il avait annexé un projet de convention internationale contre l'*apartheid* dans les sports¹. Ce projet comportait 23 articles. A l'époque, il n'avait pas été possible au Comité spécial de parvenir à un consensus sur cinq de ces articles; c'est pourquoi il a fallu prolonger le mandat du Comité spécial afin de procéder à de nouvelles consultations.

4. Je suis heureux de dire que le Comité spécial a, tout au long de l'année, fait diligence. De nombreuses consultations ont été tenues avec les représentants d'organisations intéressées et avec des experts sur l'*apartheid* dans les sports; je songe notamment aux consultations avec la Commission tripartite du Comité international olympique ainsi qu'avec le Président du Conseil suprême des sports en Afrique.

5. Il est donc évident que le Comité spécial a tenu compte des propositions présentées par la Commission tripartite du Comité international olympique, ainsi que des consultations qu'il a eues avec le Président du Conseil suprême des sports en Afrique et des consultations officielles avec plusieurs autres experts.

6. Comme on pourra le constater à la lecture du projet annexé au présent rapport, le Comité spécial a pu parvenir à un consensus sur la quasi-totalité des articles. Néanmoins, le Comité spécial n'a pu dégager un consensus sur l'ancien article 11, devenu article 10. En conséquence, comme les représentants pourront le constater dans l'annexe au rapport, deux textes sont proposés pour cet article; je voudrais donc les mentionner pour permettre de les trouver plus aisément. L'article 10 A se lit comme suit :

“Les Etats parties feront de leur mieux pour assurer le respect du principe olympique de non-discrimination et des dispositions de la présente Convention et prendront à cette fin toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce que leurs ressortissants s'abstiennent de participer à toute manifestation sportive organisée avec le concours de sportifs ou d'équipes d'un pays pratiquant l'*apartheid*.” [Voir A/34/36, annexe, par. 8.]

La deuxième variante de l'article 10, la variante B, se lit comme suit :

“Les Etats parties feront de leur mieux pour assurer le respect du principe olympique de non-discrimination et des dispositions de la présente Convention et prendront à cette fin toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce que leurs ressortissants s'abstiennent de participer à toute manifestation sportive organisée avec le concours de sportifs ou d'équipes qui prennent part à

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Supplément No 36, appendice.

des activités sportives avec des équipes et des sportifs d'un pays pratiquant l'*apartheid*." [Ibid.]

En raison de la nécessité de procéder à de nouvelles consultations sur cet article, notre comité a donc décidé de recommander à l'Assemblée générale de prolonger son mandat afin de lui permettre de poursuivre sa tâche et de présenter le projet de convention internationale à la trente-cinquième session de l'Assemblée générale.

7. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Conformément à la décision prise par l'Assemblée générale à sa 4^e séance plénière le 21 septembre 1979, je donne la parole au représentant de l'African National Congress d'Afrique du Sud.

8. M. MAKATINI (African National Congress d'Afrique du Sud) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, au nom de l'African National Congress et au nom du peuple opprimé et combattant de l'Afrique du Sud, je vous remercie très sincèrement de me donner l'occasion, devant cette assemblée et devant l'ensemble de la communauté internationale, de faire entendre la voix du mouvement de libération de l'Afrique du Sud sur le problème de l'*apartheid*. L'African National Congress attache une grande importance à ce débat. Nous le faisons car nous voyons s'accumuler sur l'Afrique du Sud de sinistres nuages. Ces nuages menaçants annoncent sans aucun doute un orage imminent. Il est devenu urgent et impérieux pour les Nations Unies de mobiliser la volonté politique nécessaire pour utiliser leurs forces afin de minimiser les pertes, désormais inévitables, en vies humaines et pour éviter que les rapports existant entre les races en Afrique et dans le monde ne se détériorent encore davantage.

9. Ce débat a lieu à une époque où la lutte pour la libération nationale en Afrique du Sud connaît une phase cruciale et peut-être décisive. Les deux forces en présence, l'une représentant les opprimés et l'autre les oppresseurs, vont inévitablement vers l'affrontement. Si l'on procède à une analyse approfondie et objective de la situation, on ne saura manquer de conclure que les opprimés sont plus résolus que jamais à agir. Ils sont résolus à faire le sacrifice suprême afin d'atteindre leur objectif sacré et chéri depuis si longtemps, à savoir se libérer des chaînes de l'esclavage et se joindre à la communauté des nations pour que leurs fils et leurs filles, de quelque race ou de quelque couleur qu'ils soient, puissent choisir ici leurs représentants. La même analyse approfondie et objective montrera que l'intransigeance fasciste de l'opresseur a atteint un niveau sans précédent. Les oppresseurs sont résolus à maintenir à tout prix le *statu quo* en Afrique du Sud et sur l'ensemble du sous-continent, et cela est indubitable.

10. Monsieur le Président, nous sommes encouragés par le fait qu'un débat aussi crucial pour l'avenir de l'Afrique et du monde se déroule sous votre présidence. Le rôle que votre pays a joué sans relâche depuis sa propre indépendance dans la lutte pour la libération totale du continent africain est bien connu et universellement admis. Votre attachement et votre dévouement personnel à cette noble cause, ainsi que le sens profond de la diplomatie que vous avez toujours manifesté dans l'accomplissement de vos fonctions importantes de président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'applica-

tion de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, nous inspirent un sentiment de confiance et nous sommes persuadés que, sous votre direction, ce débat sera couronné de succès. Pour nous, comme pour tous les peuples du monde épris de paix et de justice, le succès, dans ce cas, signifie l'adoption de décisions visant à isoler vraiment et à affaiblir le régime d'*apartheid*, tout en renforçant le mouvement de libération.

11. Sous une forme ou sous une autre, le problème sud-africain a été inscrit à l'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies depuis sa création et, tout au long de cette période, il a donné lieu à des condamnations répétées. Les résolutions adoptées sur cette question étaient claires, sans ambages, notamment après le massacre de Sharpeville et après que le régime sud-africain eût été exclu du Commonwealth, événements qui ont précédé la constitution de la branche militaire de l'African National Congress, l'Umkhonto We Sizwe, ce qui signifie le "fer de lance de la nation". Le système d'*apartheid* a été condamné comme un crime contre l'humanité et comme constituant une menace pour la paix et la sécurité internationales.

12. On pourrait logiquement soutenir qu'une telle décision – que la communauté internationale n'a jamais eu l'occasion de prendre dans le cas du régime hitlérien, régime également fasciste qui a été écrasé grâce à l'effort collectif des gouvernements du monde de toutes les convictions politiques et idéologiques – constituait une base ferme pour lancer une action collective analogue à partir de l'Organisation des Nations Unies. Mais tel n'a pas été le cas. Cependant, nous sommes heureux de la décision qui a été prise en réponse à l'appel de l'African National Congress à l'effet que des sanctions soient prises et que tous les Etats Membres rompent leurs liens culturels, diplomatiques, politiques, économiques et militaires avec le régime de Pretoria. Nous en sommes heureux car cela correspond à notre désir de limiter le rôle international en luttant contre cette gangrène commune pour compléter nos propres efforts en vue de permettre à notre peuple d'exercer pleinement son droit à l'autodétermination. Les principaux associés commerciaux et alliés traditionnels du régime de Pretoria, dont les sociétés multinationales récoltent des profits gigantesques grâce aux salaires de misère qu'elles paient aux travailleurs noirs sous le régime d'*apartheid*, ne se sont pas contentés d'ignorer cet appel; ils ont progressivement augmenté leur participation économique et militaire. D'ailleurs, nous avons vu trois des membres permanents du Conseil de sécurité – les Etats-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni et la France – user à plusieurs reprises de leur droit de veto. Et même à cette heure tardive, où il apparaît de plus en plus que le système d'*apartheid* n'est pas seulement un crime contre l'humanité, mais que ses champions et ses alliés tiennent opiniâtrement à appliquer un programme de répression, d'agression et d'expansion visant à perpétuer le pillage et l'exploitation dont l'*apartheid* n'est qu'un instrument, les alliés traditionnels de ce régime continuent à l'épauler, tout en conseillant à ses victimes, dans le pays et à l'étranger, de faire preuve de patience et de modération.

13. Lorsque nous parlons de sombres nuages menaçants, nous voulons parler de la situation explosive qui existe actuellement en Afrique du Sud et en Afrique australe. Pour que l'on comprenne toute la gravité du danger qui

pèse sur nous, il est important de rappeler que nous sommes en présence de gens qui sont les descendants d'un peuple qui a quitté l'Europe avant la révolution industrielle et avant l'abolition de l'esclavage. Nous avons affaire à un peuple dont la doctrine d'*apartheid* est fondée sur la conviction profondément ancrée que sa supériorité tient à sa race et à sa foi, que c'est une qualité qu'il tient de droit divin et qui ne saurait être transmise à d'autres races ou que d'autres races ne sauraient acquérir. "Les chiens noirs puants", comme Jan van Riebeeck appelait les Africains, souffrent d'une infériorité, prédestinée et irréparable, qui détermine la place qui leur revient dans une société d'hommes blancs. Sur le plan économique, les Noirs ont leur place dans les champs et à la cuisine; sur le plan social et politique, ils doivent rester en marge du cercle des droits et des privilèges de l'homme blanc; même juridiquement, ils se situent dans une zone floue, à mi-chemin entre la loi et la volonté arbitraire de leurs maîtres.

14. Nous avons affaire à un peuple qui est persuadé d'être le peuple élu de Dieu et choisi pour dominer les races noires inférieures. La situation qui régnait en Angola et au Mozambique, lorsque ces pays étaient sous domination portugaise et servaient de cordon sanitaire à l'Afrique du Sud, constituait pour ce peuple une situation idéale et conforme à ce qui lui semblait être un état de choses prédestiné. L'effondrement de l'empire colonial portugais, qui a compromis sa stratégie en vue de préserver ce qui lui semblait être un *statu quo* d'inspiration divine, doit être corrigé, car, à ses yeux, il est aussi sacrilège que l'était la pratique de libérer les esclaves en Afrique du Sud au moment de l'abolition de l'esclavage, événement qui a mené à la Grande Marche.

15. Le programme de répression, d'agression et d'expansion mené par le régime d'*apartheid* doit être placé dans ce contexte, d'autant plus que ce régime y est encouragé par la collaboration persistante de certains pays occidentaux dans lesquels il voit ses partenaires et ses alliés, étant donné leur supériorité commune née — comme le croient les adeptes de ce régime de la race et de la foi. Il faut aussi ajouter à tout cela les liens doctrinaux qui les unissaient au régime hitlérien pendant la dernière guerre mondiale.

16. Comment, alors, le programme de prétendues réformes du régime s'inscrit-il dans ce système? Vorster, l'ancien premier ministre du régime fasciste de Pretoria, a répondu clairement à cette question dans l'une de ses déclarations où il préconisait la souplesse dans les tactiques adoptées à un moment donné, tout en recommandant de rester ferme et inflexible quant à la stratégie et à ses objectifs suprêmes. Comprenant que le volcan sur lequel il est assis risque d'entrer en éruption, comme l'ont prouvé les événements de Soweto, le régime s'est lancé dans une série de mesures qui, vues dans leur totalité, représentent un instrument d'oppression beaucoup plus sournois et perfectionné, car elles sont présentées comme des réformes alors qu'elles ont pour but, en fait, de diviser et d'affaiblir le peuple africain et de perpétuer la domination des Noirs par les Blancs. C'est ainsi, par exemple, que le prétendu allègement intervenu dans les lois sur le travail, quand on a permis l'enregistrement des syndicats noirs, a été conçu pour exercer un contrôle plus strict. Aucun droit n'est octroyé aux termes de la loi et les syndicats restent

tributaires d'une exemption accordée par le ministre du régime.

17. La situation des syndicats noirs s'en trouve encore aggravée, étant donné qu'une fois enregistrés leurs membres ne peuvent pas participer à des activités considérées comme politiques au regard de la loi. Le reste de ces prétendues réformes, qui ne sont que des réformes de façade, tels que les baux de 99 ans pour des logements de Soweto, et l'intégration d'hôtels à cinq étoiles et de certains théâtres, font partie du programme visant à créer une élite noire pour s'en servir comme d'une force amortissante contre le mouvement de libération.

18. Il s'agit là d'une vaine tentative afin de détourner l'attention du peuple des questions économiques et politiques fondamentales, dans le but de désamorcer la situation révolutionnaire existant dans le pays. La large publicité donnée à ces mesures, tant à l'intérieur qu'à l'étranger, vise également à donner une impression de libéralisme alors qu'en fait le régime est engagé dans un programme de répression sans merci, de préparation de guerre et d'agression contre les Etats voisins. Qui plus est, la détérioration rapide des conditions de vie des Noirs, comme le prouvent le taux de mortalité infantile en augmentation croissante, le chômage qui frappe 2,5 millions de personnes, les déplacements massifs d'Africains de leurs foyers, etc., apportent un démenti à cette campagne si bien orchestrée.

19. Nous avons jugé nécessaire d'intervenir aujourd'hui avant que tout allié ou apologiste du régime de Pretoria ou tout opposant bien intentionné du régime d'*apartheid* n'ose insulter nos dirigeants illustres, tels que Nelson Mandela et d'autres, qui croupissent dans les prisons où ils purgent des peines d'emprisonnement à vie, ni les nombreux patriotes tels que Solomon Mahlangu et Steve Biko qui ont été exécutés ou assassinés alors qu'ils étaient en détention, en suggérant qu'ils ont consenti à ces sacrifices simplement afin de pouvoir partager avec les Blancs les toilettes, les théâtres et restaurants, ou épouser des Blancs.

20. Le problème de l'*apartheid* n'est pas simplement un problème de discrimination raciale comme cela l'était, et l'est peut-être encore, dans certains pays tels que les Etats-Unis. La différence entre la situation aux Etats-Unis et celle régnant en Afrique du Sud ne tient pas simplement au fait que les racistes enfreignent la loi fédérale dans le premier cas alors que, dans le second, ce sont les racistes qui font la loi. Mais, comme le montre le rapport du Comité spécial, l'*apartheid* a élevé le racisme, le pillage et l'exploitation au niveau d'institution. Et la seule chose qui puisse donner satisfaction au peuple opprimé de l'Afrique du Sud, c'est la transformation fondamentale du système. Les objectifs de notre lutte sont pleinement définis dans la Charte de la liberté² dont nous espérons que le vingt-cinquième anniversaire sera célébré partout dans le monde, le 26 juin 1980, par l'adoption de mesures visant à assurer réellement l'isolement du régime d'*apartheid*. Les objectifs suprêmes pour lesquels nos compatriotes font chaque jour le sacrifice de leur vie comprennent la restitution au peuple de la terre qui est la sienne et le transfert à ce peuple de la richesse naturelle du pays, des ressources minérales qui se trouvent dans le sous-sol, des banques et des industries

² *Ibid.*, dixième session, Supplément No 14, par. 295.

monopolistes, ainsi que la fin de l'exploitation de l'homme par l'homme.

21. Lors de son procès en 1963, et avant d'être condamné à l'emprisonnement à vie avec ses autres concitoyens, notamment Walter Sisulu, Govan Mbeki, Ahmed Kathrada et Denis Goldberg, Neslon Mandela déclarait :

“Vient un moment dans la vie d'une nation où il ne reste plus qu'un seul choix : se soumettre ou combattre. Ce moment est venu en Afrique du Sud. Nous ne nous soumettrons pas et nous n'avons d'autre choix que de frapper en retour par tous les moyens dont nous disposons pour défendre notre peuple, notre avenir et notre liberté.”

22. Ces paroles soulignent de façon éloquente les analyses et les décisions adoptées par l'African National Congress en réaction à l'intensification par le régime de la répression, de l'agression et des massacres lorsqu'il est apparu évident que la non-violence s'était révélée vaine, comme cela aurait été le cas si l'on avait essayé de recourir à la non-violence pour lutter contre l'Allemagne hitlérienne.

23. Le “Fer de lance de la nation”, constitué le 16 décembre 1961, lorsqu'il fit connaître son existence en lançant une longue campagne de sabotage, a depuis lors considérablement intensifié son programme d'action armée, en dépit des conditions particulièrement difficiles existant dans le pays. Il recrute ses membres non seulement parmi la population africaine mais également parmi les Asiatiques et parmi les gens dits de couleur. L'action armée est devenue courante aussi bien dans les zones rurales que dans les villes. La lutte armée menée par les patriotes de l'African National Congress en vue de la création d'un Etat démocratique fondé sur la volonté de tout le peuple sud-africain, leur garantissant leurs droits fondamentaux sans aucune distinction de couleur, de race, de sexe ou de croyance, a été reconnue comme légitime par les Nations Unies.

M. Sharif (Somalie), vice-président, prend la présidence.

24. Le nombre des procès politiques se déroulant dans les diverses parties du pays peut être considéré comme le baromètre de la recrudescence constante de la lutte pour la libération nationale. Le plus important est celui de Pietermaritzburg dans lequel 12 membres de l'African National Congress sont accusés du crime de haute trahison et de 43 autres chefs d'accusation en vertu du *Terrorism Act*. Le verdict sera rendu le 15 novembre 1979. Les prévenus ont contesté la légitimité du tribunal raciste qui a décidé que le procès se déroulerait à huis clos, prétendument pour assurer la protection des témoins.

25. Nous proposons que des mesures urgentes soient prises par le Conseil de sécurité afin d'éviter que ces patriotes ne périssent aux potences d'un régime qui est déjà responsable de plus de 50 p. 100 des exécutions mondiales. Nous proposons également que soit intensifiée la campagne mondiale pour la libération inconditionnelle des prisonniers politiques ainsi que pour l'octroi du statut de prisonnier de guerre à tous les combattants de la liberté capturés.

26. Nous constatons avec satisfaction que les Nations Unies ont compris que la non-violence contre le régime d'*apartheid* était vaine, comme aurait été vaine, je le répète, la non-violence lors de la lutte mondiale contre le régime

hitlérien dont continuent à s'inspirer les architectes et les champions actuels du régime d'*apartheid* qui en tirent inspiration et exemple. C'est sans doute parce qu'elle a reconnu ce fait que l'Assemblée générale, en 1976 [résolution 31/61], ne s'est plus contentée d'une condamnation pieuse de l'*apartheid*, mais a reconnu la légitimité de la lutte sous toutes ses formes, y compris la lutte armée, pour permettre au peuple d'Afrique du Sud de reprendre le pouvoir.

27. De même, la position adoptée par l'Assemblée quand elle a déclaré que le problème de l'*apartheid* était la responsabilité particulière des Nations Unies a permis de jeter les bases d'une alliance internationale contre le système qui a été condamné comme constituant une menace à la paix et à la sécurité internationales. Néanmoins, certains pays occidentaux poursuivent et intensifient leur politique de collaboration économique, militaire et nucléaire avec ce régime tout en lui assurant une protection diplomatique, en ayant recours au veto, afin de faire échec à l'effort international visant à invoquer le Chapitre VII de la Charte. Il ne saurait y avoir de meilleur moyen de révéler l'existence de l'alliance impie revendiquée très souvent par le régime de Pretoria pour montrer qu'il est l'allié indispensable des intérêts occidentaux en Afrique et dans tout l'hémisphère austral.

28. L'appui actif accordé au régime d'*apartheid* par les Etats-Unis, le Royaume-Uni, la France, la République fédérale d'Allemagne, Israël et d'autres pays occidentaux doit prendre fin avant qu'il ne soit trop tard et que l'on ne puisse plus éviter une situation pouvant entraîner le déclenchement d'une troisième guerre mondiale. Les événements qui se sont produits en Afrique du Sud montrent que cette affirmation n'a rien d'exagéré.

29. La population civile blanche d'Afrique du Sud est aujourd'hui la population du monde la plus armée. Le régime est armé jusqu'aux dents et s'est doté de l'arsenal le plus puissant de l'hémisphère austral. Possédant plus d'une centaine de licences lui permettant de fabriquer sur place des armes de génocide, il continue à renforcer son arsenal. Il s'est arrogé le droit d'intervenir par la force dans tous les pays africains. En établissant son programme pour perpétuer et ancrer la domination de la minorité constituée par les colons blancs, ce régime a créé une énorme base, dont l'élément clef est la militarisation de toute la société sud-africaine. Son budget militaire sans cesse croissant atteint, cette année, le chiffre de 3 milliards de rand. Le régime a accéléré le programme de bantoustanisation qui vise, entre autres choses, à créer des hameaux stratégiques et des armées tribales pour être utilisés comme forces tampons contre les mouvements de libération. Le taux de chômage de la population noire sans cesse croissant, qui a atteint, cette année, le chiffre de 2,5 millions de personnes, est exploité pour recruter des Africains et ceux appelés “de couleur” dans l'armée de terre, alors que les Indiens sont versés dans la marine.

30. Les moyens de communication ont été muselés et sont soumis à un contrôle d'Etat extrêmement strict afin de créer un climat de guerre. Les éducateurs africains, qui ont démissionné à la suite du soulèvement de Soweto, sont remplacés par du personnel militaire blanc, armé, dans les écoles africaines, aussi bien dans les villes qu'à la campagne.

Le régime a accru ses menaces et ses actes d'agression contre les pays africains indépendants. Il s'est joint, avec certains pays d'Amérique latine, à un pacte militaire secret de l'OTAS — Organisation du Traité de l'Atlantique sud — dont le but est de s'associer avec certaines forces de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord, pour assurer la prétendue défense de la route maritime du Cap.

31. Le régime menace d'intervenir par la force au Zimbabwe afin d'assurer la consolidation et la reconnaissance du régime Smith-Muzorewa; cette menace souligne bien la détermination de ce régime à faire installer au Zimbabwe et en Namibie des régimes fantoches, partisans des programmes politique et militaire de ce régime et hostiles au mouvement de libération. Ce régime a renforcé son soutien militaire à Savimbi dans le cadre de son programme d'agression contre l'Angola. Mais l'événement le plus menaçant est peut-être l'explosion d'un dispositif atomique à laquelle a procédé ce régime récemment. A ce propos, nous rendons entièrement responsables de cette grave situation les pays qui ont toujours apporté leur collaboration au développement du programme nucléaire de l'Afrique du Sud — j'entends les Etats-Unis, la République fédérale d'Allemagne, la France et Israël. Nous demandons que le Conseil de sécurité siéger de toute urgence afin d'imposer des sanctions globales conformément aux dispositions du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Dans l'intervalle, nous lançons un appel à tous les Etats Membres pour qu'ils examinent sérieusement les propositions adoptées à la trente-troisième session ordinaire du Conseil des Ministres de l'Organisation de l'unité africaine, tenue à Monrovia du 6 au 20 juillet 1979 [voir A/34/552, annexe I, CM/Res. 734 (XXXIII)], et à la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à La Havane du 3 au 9 septembre 1979 [voir A/34/542, annexe, sect. IV, par. 83], et celles qui demandent que des mesures punitives collectives et individuelles soient prises contre les pays qui continuent à collaborer avec le régime sud-africain.

32. Pour notre part, nous tenons à bien préciser une chose : il n'y a rien sur terre qui empêchera le peuple opprimé d'Afrique du Sud de poursuivre sa lutte, juste et légitime; rien, même pas la bombe atomique. Et comme le disait le philosophe français Victor Hugo : "Il est une chose qui est plus puissante que les plus puissantes armées du monde, c'est l'idée, lorsque l'idée est venue à maturité." L'heure est venue de la libération en Afrique australe et en Afrique du Sud. La victoire tardera peut-être, mais elle est certaine. La lutte continue.

33. M. KRAVETS (République socialiste soviétique d'Ukraine) [*interprétation du russe*] : Aujourd'hui, 7 novembre, les peuples de l'Union soviétique célèbrent leur fête nationale, le soixante-deuxième anniversaire de la Grande Révolution socialiste d'Octobre, qui a non seulement proclamé mais aussi confirmé dans la pratique et dans la vie réelle, l'égalité économique et sociale des hommes, et a mis fin, une fois pour toutes, à toutes les formes de discrimination raciale et nationale. Les législations et les Constitutions respectives de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, de la République socialiste soviétique d'Ukraine et des autres républiques de l'Union reflètent ces principes.

34. La fête est célébrée avec nous par toutes les forces progressistes et démocratiques dans le monde, et nous exprimons nos remerciements les plus chaleureux aux délégations qui nous ont félicités à l'occasion de cet anniversaire.

35. Malheureusement, l'Assemblée générale est obligée, encore une fois, d'examiner la question de la politique criminelle d'*apartheid* menée par le régime raciste d'Afrique du Sud, au mépris des nombreuses décisions de l'Organisation des Nations Unies et d'autres instances internationales importantes.

36. En lançant un défi ouvert à l'opinion publique mondiale, les racistes de Pretoria ont renforcé encore leur répression contre le peuple opprimé de l'Afrique du Sud et son mouvement de libération nationale. De nombreux opposants au système honni de l'*apartheid* ont été jetés dans les prisons et ont été soumis à de cruelles tortures et à d'autres sévices, ce qui a causé la mort de nombreuses personnes, y compris des femmes et des enfants. Cette année, les bourreaux racistes ont exécuté un combattant connu pour sa lutte en faveur de la liberté, Solomon Mahlangu, malgré les innombrables appels de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté mondiale qui ont demandé que l'on sursoie à cette sentence.

37. En violation des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, le régime raciste de l'Afrique du Sud continue d'appliquer sa politique de bantoustanisation ayant pour but la division du pays selon les tribus, pour renforcer la domination de la minorité blanche et pour priver le peuple opprimé de l'Afrique du Sud de ses droits inaliénables.

38. C'est ce qui est prouvé, en particulier, par la création récente d'une entité de marionnettes, le bantoustan du Venda. Cet acte du régime raciste de l'Afrique du Sud, a, comme on le sait, été condamné résolument par le Conseil de sécurité; il a été condamné également par le Comité spécial contre l'*apartheid* et par d'autres organes des Nations Unies, et il a été déclaré nul et non avenue. La délégation de la RSS d'Ukraine est persuadée que la trente-quatrième session de l'Assemblée générale agira de la même façon.

39. Une indignation générale est causée par les actes continus d'agression commis par le régime raciste de l'Afrique du Sud contre les Etats africains voisins, en particulier la République populaire d'Angola et la Zambie. Il n'y a aucun doute que ces actes agressifs sont commis pour freiner le processus irréversible de la libération nationale des peuples d'Afrique du Sud et pour conserver les derniers bastions du colonialisme et du racisme dans cette région. Il ne fait pas de doute que les actes d'agression contre les Etats africains voisins, la violation continue de leur souveraineté et de leur intégrité territoriale sont favorisés par l'absence de mesures effectives du Conseil de sécurité contre le régime raciste de Pretoria, et ce à cause de la position bien connue prise par les puissances occidentales. Il est absolument évident que des actes criminels de ce genre ne peuvent pas rester impunis et que le Conseil de sécurité doit, sans délai, prendre des mesures concrètes conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

40. On ne peut ignorer les manœuvres politiques et les manipulations de toutes sortes des racistes de l'Afrique du Sud ayant pour but de poursuivre l'occupation de la Namibie et le maintien sur son territoire de la domination coloniale. Le régime de Pretoria s'ingère de façon active dans la lutte du peuple du Zimbabwe pour sa libération. Tout récemment, le Premier Ministre de la République sud-africaine a menacé ouvertement d'effectuer une intervention militaire directe contre le peuple du Zimbabwe si les forces nationales et démocratiques prenaient le pouvoir dans ce pays.

41. Tous ces faits, de même que ceux qui ont déjà été cités dans les déclarations d'autres délégations, montrent de façon convaincante que le régime raciste de l'Afrique du Sud continue d'appliquer sa politique d'*apartheid*, de domination, de bantoustanisation et d'agression contre les Etats africains voisins et qu'il crée, par là même, une menace à la paix et à la sécurité du monde. C'est pourquoi la lutte en faveur de l'élimination de l'*apartheid*, comme le souligne à juste titre le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid* [A/34/22], demeure, comme par le passé, l'une des tâches les plus sérieuses de l'Organisation des Nations Unies.

42. Pour atteindre cet objectif, certaines mesures ont été prises, aussi bien dans le cadre de l'Année internationale pour la lutte contre l'*apartheid* que dans le cadre de la campagne de mobilisation internationale contre l'*apartheid*, proclamées par les Nations Unies. Le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid*, dont nous sommes saisis, l'indique clairement.

43. Il est évident, par ailleurs, qu'une lutte résolue et difficile reste à mener pour l'élimination du système criminel d'*apartheid* en Afrique du Sud. Le principal obstacle sur cette voie est la coopération continue de plusieurs Etats occidentaux avec le régime raciste de la République sud-africaine.

44. Au cours de ce débat, de nombreux exemples concrets ont été cités qui prouvent l'imbrication étroite des intérêts politiques, économiques, militaires et stratégiques des Etats impérialistes membres de l'OTAN avec le régime raciste de l'Afrique du Sud. Un rôle particulièrement odieux à cet égard est joué par les sociétés transnationales qui non seulement recueillent des superbénéfices de l'exploitation impitoyable de la population de couleur de l'Afrique du Sud, mais encore pillent sans vergogne les ressources naturelles très riches de ce pays. Conformément à des données publiées depuis peu par la direction sud-africaine du service des mines et des carrières, l'Afrique du Sud est l'un des plus grands fournisseurs de matériaux stratégiques importants des puissances occidentales. Ces dernières reçoivent de l'Afrique du Sud 88 p. 100 de leur vanadium, 86 p. 100 de leur platine, 73 p. 100 de leur or, 67 p. 100 de leur manganèse, 63 p. 100 de leur ferrochrome et de nombreuses autres matières premières importantes.

45. Malgré le secret qui entoure la coopération militaire de l'Occident avec l'Afrique du Sud, des faits viennent souvent à notre connaissance qui montrent le rôle réel des monopoles occidentaux dans la militarisation de ce pays. Ces faits permettent d'affirmer qu'en Afrique du Sud, avec l'aide des sociétés transnationales, on est en train de créer

un ensemble militaire et industriel puissant dirigé contre la lutte de libération des peuples de l'Afrique du Sud et contre les Etats voisins indépendants. A cet égard, il suffit de rappeler que le budget militaire de la République sud-africaine, en 1979, est passé de 1 790 millions de dollars des Etats-Unis à 2 140 millions de dollars.

46. L'on est fortement alarmé par les plans des racistes ayant pour but de créer leur propre potentiel nucléaire. Tout le monde comprend quelle sorte de menace la réalisation des ambitions nucléaires de Pretoria représente pour le continent africain et pour la paix et la sécurité dans le monde.

47. Etant donné toutes ces raisons, la délégation de la RSS d'Ukraine déclare fermement une fois de plus que la coopération avec le régime raciste de l'Afrique du Sud est absolument incompatible avec les intérêts réels des peuples de l'Afrique australe et contraire aux principes et buts de la Charte des Nations Unies. Nous appuyons résolument la proposition de l'Organisation de l'unité africaine [OUA] demandant que soient appliquées contre le régime raciste de l'Afrique du Sud les sanctions totales prévues dans le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Nous déclarons de nouveau notre ferme soutien au peuple opprimé de l'Afrique du Sud et à son mouvement de libération nationale, dans sa juste lutte pour l'élimination du système criminel d'*apartheid*.

48. M. OBEIDAT (Jordanie) [*interprétation de l'arabe*] : L'intérêt que portent le monde et l'Assemblée générale des Nations Unies à cette question n'est pas nouveau. L'Assemblée l'a inscrite à son ordre du jour dès ses premières années. Cela indique l'importance extrême que tous les hommes y attachent. Les Nations Unies ont compris le caractère tragique de la politique raciste d'*apartheid* en Afrique du Sud depuis 1952, par conséquent depuis plus d'un quart de siècle.

49. Pourquoi, alors, cette situation persiste-t-elle ?

50. Ce que nous voyons en Afrique du Sud, c'est un mépris total de l'homme et une honte pour l'humanité. Il est extrêmement regrettable que le peuple de l'Afrique du Sud soit soumis à de telles privations au moment même où l'humanité réalise d'énormes progrès dans le domaine de la civilisation et de la science; car l'*apartheid* est le signe de l'injustice, la pire que l'humanité ait connue, et une violation des principes de la justice et de l'égalité.

51. Outre le fait que l'*apartheid* détruit les valeurs humaines en Afrique du Sud, cet Etat, l'Etat sud-africain, est devenu une source de danger pour la paix et la stabilité dans l'Afrique australe du fait des agressions répétées contre ses voisins, la dernière en date étant celle qui a été perpétrée la semaine dernière contre l'Angola et qui a été condamnée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 454 (1979). L'Afrique du Sud est devenue une source de tension en Afrique et un danger certain pour la paix et la sécurité mondiales.

52. L'Assemblée générale a signalé à maintes reprises que la situation en Afrique du Sud menaçait la paix mondiale. De nombreuses conférences internationales ont condamné l'*apartheid*, qui est devenu un crime en droit international. L'opinion publique mondiale est unanime à condamner

l'Afrique du Sud et toute coopération avec elle. Des décisions ont été prises, interdisant de lui fournir des armes et imposant un embargo sur le pétrole contre ce pays. Je mentionne ces décisions à titre d'exemple et non de façon limitative, car les résolutions dans ce domaine sont nombreuses. Mais nous devons nous demander quel en a été le résultat.

53. L'Afrique du Sud continue à perpétrer ses actes inhumains et poursuit sa politique odieuse. Elle a aujourd'hui la plus forte armée du continent, armée composée de mercenaires. Elle est devenue un arsenal pour la répression des mouvements de libération. Elle produit aujourd'hui 75 p. 100 de ses besoins en armes et des informations signalent qu'elle possède des armes nucléaires, voire qu'elle a procédé à sa première explosion nucléaire. Qu'indique tout cela ?

54. Il y a unanimité, ici, parmi les représentants pour penser que l'Afrique du Sud n'aurait pu parvenir à ce niveau élevé de développement sans l'aide d'autres Etats. Le régime d'*apartheid* ne peut survivre que parce qu'il est convaincu que les puissances qui peuvent exercer des pressions sur lui ne le feront pas. C'est la coopération de certains pays avec ce régime qui fait persister l'Afrique du Sud dans cette voie et qui l'y renforce, car, malgré les efforts déployés par les Nations Unies pour isoler ce régime, les statistiques prouvent que le commerce a augmenté entre l'Afrique du Sud et de nombreux pays.

55. Outre la coopération de certains Etats avec le régime raciste d'Afrique du Sud, il y a un régime aussi odieux qui coopère et collabore avec lui : le régime sioniste, que l'Assemblée générale a assimilé, à sa trentième session, à l'*apartheid*.

56. Nous lisons en effet, au paragraphe 3 du rapport spécial du Comité spécial contre l'*apartheid* [A/34/22/Add.1], en date du 2 novembre 1979, ce qui suit :

“Au cours de l'année écoulée, l'Organisation de l'unité africaine, la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés et de nombreux autres organismes ont condamné la collaboration entre le Gouvernement israélien et le régime raciste d'Afrique du Sud...³”

[L'orateur poursuit en arabe (interprétation de l'arabe).]
Au paragraphe 12 du même rapport, on lit :

“Israël était l'un des quelques pays qui collaboraient le plus activement au programme nucléaire de l'Afrique du Sud dans ses aspects militaires et participait directement à la construction d'installations militaires en Afrique du Sud. Israël essayait de réaliser ses propres ambitions nucléaires en collaborant avec l'Afrique du Sud³.”

[L'orateur poursuit en arabe (interprétation de l'arabe).]

57. Finalement, quelle est la solution ? Ma délégation fait appel à tous les Etats qui aident le régime raciste d'Afrique du Sud pour qu'ils mettent fin à cette aide et respectent ainsi les résolutions adoptées par l'Organisation des Nations Unies à ce sujet. Nous demandons également aux différents organes d'adopter une attitude plus efficace à l'encontre de ce régime raciste.

58. Enfin, ma délégation tient à remercier le Comité spécial contre l'*apartheid* pour les efforts qu'il a déployés, ainsi que son président, M. Clark, du Nigéria, et ses éminents collaborateurs.

59. M. TUBMAN (Libéria) [interprétation de l'anglais] : Je crois que, cette année, le débat sur l'*apartheid* a commencé, non pas ici à l'Assemblée, mais en Afrique du Sud même, où une campagne publicitaire tapageuse et superficielle — genre Madison Avenue — a été lancée dans le but de calmer les personnes naïves, en Afrique du Sud et ailleurs, pour les amener à penser qu'un changement profond à l'égard de l'*apartheid* s'est produit à Pretoria, et qu'en conséquence l'opposition mondiale à l'*apartheid* devrait se relâcher et prendre fin.

60. Les manœuvres qui ont lieu en Afrique du Sud ont déjà reçu et continueront de recevoir une plus large publicité, notamment dans les mass media des pays occidentaux, que la véritable question que nous discutons ici ou les décisions que nous prendrons. Il en est ainsi parce que le régime raciste de l'Afrique du Sud, qui a été et continue d'être condamné universellement, jouit d'une influence, d'une tolérance, d'une sympathie, voire d'une bienveillance, considérables dans plusieurs parties du monde. Cet appui s'explique en partie par l'appât du gain ou la crainte du communisme, ou par ces deux facteurs à la fois; mais, dans une certaine mesure, l'indulgence et l'amitié dont jouit le régime d'*apartheid* dans de nombreux milieux ne s'expliquent que par le même racisme opiniâtre sur lequel repose ce système de l'exploitation de l'homme par l'homme, que l'on appelle l'*apartheid* sud-africain.

61. Les experts de la question sud-africaine parlent souvent de ce qu'ils appellent la mentalité Boer. Ce faisant, ils se réfèrent aux traits et aux caractéristiques des Blancs d'Afrique du Sud qui, comme le savent la plupart d'entre nous à l'Organisation des Nations Unies, sont l'intransigeance et l'obstination. Cette mentalité Boer se traduit par une attitude extrêmement rigide et par une façon de penser totalement archaïque et imperméable à la raison. Cette mentalité se traduit aussi par une attitude inflexible, un penchant pour appeler un chat un chat et cette façon de s'en tenir à des vues ou à des positions immuables, indépendamment de ce que les autres peuvent dire ou penser. A la lumière de cette description, si j'ai dit tout à l'heure que le débat sur l'*apartheid* a commencé en Afrique du Sud et non pas ici en cette assemblée, c'est parce que Pretoria, cette année, semble avoir décidé que, malgré cette mentalité Boer, il était, lui aussi, capable de faire preuve de duperie et d'hypocrisie. Pretoria semble déterminé à montrer, comme beaucoup d'autres pays qui viennent ici d'année en année dénoncer l'*apartheid* sans beaucoup de conviction, que, lui aussi, bien qu'Etat même de l'*apartheid*, peut, de cette façon hypocrite et trompeuse que nous ne connaissons que trop, exprimer son désenchantement, voire son opposition, à l'égard de la politique d'*apartheid*. C'est ainsi que nous avons lu ces derniers temps que des porte-parole gouvernementaux importants de Pretoria s'étaient fortement élevés contre les lois tristement célèbres des laissez-passer. En effet, des fonctionnaires de l'administration sud-africaine se sont engagés à lutter pour faire disparaître de la scène sud-africaine la discrimination mesquine et sans importance. Ces fonctionnaires disent :

³ Cité en anglais par l'orateur.

“Pourquoi insister sur des lois interdisant aux Noirs d’entrer dans les hôtels et les restaurants. Abrogeons ces lois ! ” Mais ces mêmes fonctionnaires n’insistent pas sur un traitement égal, quelle que soit la race, ni sur le droit de vote sans réserve, quelle que soit la race, ni sur une protection égale pour tous devant la loi, quelle que soit la race, ni sur la cessation de la politique de bantoustanisation et l’élimination de tous les autres éléments vitaux inhérents au système d’*apartheid* dont le but est de faire en sorte, dans les faits plutôt que dans la forme, que les Noirs continuent d’être empêchés, par la loi et la politique, de partager équitablement la richesse de la terre qui est la leur. Oui, la politique semble vouloir ouvrir les hôtels de première classe, les restaurants et les lieux de loisir aux Noirs, mais elle les empêche d’en profiter, sauf en ce qui concerne un nombre symbolique d’entre eux.

62. Ce genre de ségrégation, comme peut l’affirmer tout adulte noir qui a voyagé dans ce monde, continue d’exister dans de nombreux pays.

63. Mais en attirant l’attention sur l’insignifiance des changements superficiels qui ont lieu en Afrique du Sud en ce qui concerne l’*apartheid*, je ne veux nullement donner à penser que ces changements doivent être interrompus. L’*apartheid* ne saurait ni ne pourrait être éliminé d’un jour à l’autre. Par conséquent, toutes mesures, si négligeables soient-elles, par lesquelles l’Etat raciste reconnaît les droits et respecte la dignité des citoyens noirs qui forment la majorité du pays, ne doivent pas être dénoncées, mais doivent être prises pour ce qu’elles sont, c’est-à-dire des manœuvres pures et simples; et ces manœuvres, en tant que telles, ne sauraient, en aucune circonstance, affaiblir ou diminuer l’opposition internationale à l’*apartheid* dans sa totalité absurde, parce que l’*apartheid* demeure un crime contre l’humanité.

64. Si ces changements superficiels en Afrique du Sud se produisaient isolément, on pourrait être tenté de penser que ce sont là des événements heureux, mais une conclusion optimiste de ce genre doit être rejetée immédiatement, parce que, en réalité, ces changements font partie d’un plan bien orchestré dont le but est de perpétuer le *statu quo* de la répression dans le pays en rendant le régime plus acceptable à la majorité noire, alors que sur un plan d’ensemble le régime de Pretoria fait en même temps tous ses efforts pour entourer l’Afrique du Sud d’un anneau de régimes à sa solde, afin de la soustraire aux pressions et de la protéger de ce qui, pour les racistes, est la contagion de la liberté, c’est-à-dire l’Afrique indépendante. L’aspect le plus sinistre de cette politique de changements superficiels réside peut-être dans les bombardements barbares accélérés et simultanés de l’Angola et d’autres Etats de première ligne. Les objectifs bien connus de Pretoria ne sont pas absents des pourparlers constitutionnels sur le Zimbabwe, qui se déroulent à Londres. En effet, il ne fait pas de doute que l’Afrique du Sud utilise toute son influence pour affaiblir la position du Front patriotique. En Namibie, l’Afrique du Sud fait également tout ce qu’elle peut pour affaiblir la South West Africa People’s Organization [SWAPO], de sorte que lorsque ce territoire accédera enfin à l’indépendance, la possibilité pour Pretoria de contrôler les événements dans ce pays, grâce à des agents et à des fantoches, sera assurée et ne pourra être mise en question. Cette nouvelle campagne d’enjolivement de l’*apartheid* menée par l’Afrique du Sud

ne saurait réjouir qui que ce soit, parce qu’elle coïncide avec l’effrayante nouvelle selon laquelle le régime raciste est peut-être devenu une puissance nucléaire. Toute l’Afrique, tous les pays et tous les peuples qui chérissent la paix attendent avec angoisse le rapport du Secrétaire général sur cette question. Tous les hommes de bonne volonté espèrent, envers et contre tout, que ce rapport montrera que l’Afrique du Sud ne possède pas la capacité nucléaire. Si le rapport du Secrétaire général révèle que cet optimisme est confirmé, la communauté internationale tout entière aura ainsi une excellente occasion — qui sera peut-être la dernière — de lancer un appel aux pays qui collaborent avec l’Afrique du Sud dans le domaine nucléaire pour qu’ils mettent fin immédiatement à cette collaboration, parce qu’elle fait peser de graves dangers sur le monde entier.

65. Ainsi, alors que nous discutons de nouveau cette année du problème de l’*apartheid* en cette session de l’Assemblée générale, il nous faut dissiper toute confusion sur cette question fondamentale : l’*apartheid* demeure un fléau et une abomination qui constitue une grave menace pour la paix internationale. Jusqu’à ce que ce vil système soit démantelé, toutes les formes de pression, y compris celles prévues au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, devront être exercées par la communauté internationale afin d’amener un changement réel, non pas un changement de visage mais un changement de cœur, à l’intérieur de cette terre malheureuse. Les pays qui, comme la Suède, ont entrepris des efforts nationaux unilatéraux pour exercer des pressions sur l’Afrique du Sud afin qu’elle abandonne sa politique d’*apartheid* et qui continuent à montrer davantage qu’une hostilité et une opposition rhétoriques au racisme méritent tous nos remerciements, et nous devons tous suivre leur exemple.

66. Toute cette tragédie de l’Afrique australe a un lien sinistre avec ce mal douloureux et cancéreux qu’est l’*apartheid*. Au moment où nous nous réunissons aujourd’hui, nous apprenons que de nouvelles conversations visant à mettre en œuvre le plan des Nations Unies pour l’indépendance de la Namibie auront peut-être lieu prochainement à Genève. Ces conversations, si elles ont lieu, donneront à l’Afrique du Sud la possibilité de montrer que sa prétendue politique de changement vis-à-vis de l’*apartheid* est en fait un changement réel et permettra de relâcher le système d’oppression inhumaine, dans l’intérêt des valeurs démocratiques, chrétiennes et civilisées, dont on parle beaucoup trop fréquemment en Afrique du Sud. Si l’Afrique du Sud adopte une telle attitude et si, par la suite, la Namibie, grâce à un processus pacifique, parvient à une indépendance réelle, la scène serait alors prête à accueillir des changements positifs très importants affectant l’avenir de toute l’Afrique et offrant de nouveaux espoirs pour de meilleures relations entre les races dans le monde entier.

67. M. NAVA CARRILLO (Venezuela) [interprétation de l’espagnol] : Une fois de plus, nous nous retrouvons ici pour discuter du problème de la politique d’*apartheid* du Gouvernement sud-africain. Une fois de plus, nous cherchons à intensifier l’action de notre organisation dans la lutte constante contre l’*apartheid* pour arriver enfin à donner stabilité, dignité et prospérité à toute l’Afrique australe.

68. Les efforts de notre organisation, tels qu'ils s'expriment par les divers instruments dont elle dispose, ne font pas état de résultats vraiment positifs. Nous n'avons pas atteint un résultat proportionnel aux efforts déployés, à moins que nous n'ayons peut-être pas fait tout ce qu'il fallait.

69. L'écrasante majorité des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies n'a cessé de préconiser des mesures comportant des sanctions de nature diverse contre les autorités sud-africaines; c'est ce qu'ont montré les débats récents du Conseil de sécurité, débats qui n'ont pas débouché sur des mesures suffisantes pour faire face à un cas aussi extrême. Mais nous avons entendu de nouvelles condamnations contre l'Afrique du Sud pour sa nouvelle agression contre le continent africain, en vue de renforcer et perpétuer sa politique d'expansion et d'*apartheid*.

70. Alors que nous faisons partie du Conseil de sécurité, nous avons parrainé et appuyé la résolution 418 (1977) par laquelle le Conseil, pour la première fois, décrétait un embargo sur les armes à destination de l'Afrique du Sud. Il est décourageant de dire que, deux ans plus tard, nous n'avons pas encore vu les résultats pratiques de cette décision. L'Afrique du Sud continue d'être aussi armée et aussi arrogante que jamais. A l'époque, nous avons exprimé l'espoir que cette décision ne constitue qu'une première mesure qui entraînerait par la suite l'adoption de mesures plus vigoureuses et plus efficaces.

71. Au cours des débats du Conseil de sécurité, nous avons à nouveau entendu demander que l'Afrique du Sud soit condamnée en raison de son action persistante et injustifiée qui, dans le dernier cas, est liée à l'Angola mais n'est toutefois pas très différente, de par ses conséquences, de sa violation active et flagrante des droits fondamentaux de l'homme, de l'application continuelle de la pratique d'*apartheid*, du déni constant et du mépris de la dignité humaine.

72. Si nous disposons des instruments que nous donne la Charte, si nous pouvons adopter les mesures que la Charte met à notre portée, si le Chapitre VII de la Charte envisage des mesures coercitives dont les membres de l'Assemblée ont, à plusieurs reprises, demandé l'application, qu'attend-on pour que surgisse la volonté politique nécessaire pour la faire? Allons-nous rester à la merci des pouvoirs et des exercices utilisés pour paralyser les Nations Unies et les empêcher d'agir de manière positive? Allons-nous continuer à favoriser l'érosion de la crédibilité des Nations Unies? Et allons-nous ajouter de nouveaux éléments au sentiment de frustration que nous éprouvons?

73. Il suffit de lire la presse sud-africaine des trois dernières années pour constater que nous n'avons pas progressé en ce qui concerne les droits de l'homme depuis 1977, que la répression barbare menée par l'Etat se poursuit, que les raffinements de la torture augmentent, que la police perfectionne ses armes et que les prisons sont de plus en plus pleines.

74. On a parlé récemment de l'explosion, dans la région, d'un dispositif atomique. Cela montre bien la gravité de la situation ainsi qu'une témérité sans précédent, réaffirmée par le potentiel nucléaire.

75. Le régime raciste fait fi des résolutions de l'ONU et se rit de l'opinion publique internationale. Les pays ayant des intérêts économiques dans la région continuent à faire passer leur commerce lucratif avec l'Afrique du Sud et leurs intérêts économiques avant le droit d'un peuple à la liberté, à la dignité et à la jouissance pleine et entière des droits de l'homme.

76. Nous ne pouvons accepter que l'on prétende empêcher de recourir aux moyens que nous offre la Charte pour favoriser l'intervention militaire et perpétuer l'*apartheid*. Nous voulons encore croire qu'il ne s'agit là que d'une cécité temporaire, dictée par des intérêts temporaires, mais qui amènent à sacrifier la primauté de valeurs importantes telles que la dignité et la liberté humaines, la paix et la sécurité, et nous espérons que les partisans de l'*apartheid* se pénétreront enfin et rapidement du devoir qui nous incombe à tous: épargner de nouvelles souffrances aux peuples de l'Afrique australe et montrer que nous, membres de la communauté internationale, allons enfin réagir comme il se doit.

77. Enfin, nous devons d'une façon ou d'une autre manifester une solidarité pratique et réelle avec le vaillant peuple sud-africain dans sa lutte contre l'*apartheid*; nous devons rejeter le recours à l'intervention militaire pour consolider l'*apartheid*; nous devons agir pour éviter de nouvelles souffrances à ce peuple et pour lui permettre de jouir des avantages de la stabilité et de la paix.

78. Si l'objectif de la Charte est le maintien de la paix, si notre présence ici a pour objectif essentiel de préserver et d'édifier la paix, alors nous espérons atteindre ces objectifs grâce au respect scrupuleux des postulats de notre Charte. Pour ce faire, il faut que nous évitions de recourir à ces pouvoirs et exercices paralysants dont j'ai parlé et qui empêchent l'action efficace et indispensable des Nations Unies.

79. M. ABDEL MEGUID (Egypte) [*interprétation de l'arabe*]: Plus de 30 ans se sont écoulés depuis la proclamation de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui a affirmé que la justice, la liberté et la paix dans le monde ne pouvaient être réalisées que si l'on reconnaissait la dignité et les droits inaliénables et égaux de l'homme. A la suite des sauts prodigieux effectués par la civilisation humaine dans les différents domaines du progrès, on pouvait s'attendre que la justice règne et que la liberté et la dignité de l'individu soient respectées, abstraction faite de toutes différences de race ou de couleur. Mais l'amère réalité, c'est que nous continuons à assister, en Afrique australe, à un des crimes les plus odieux jamais commis par l'homme contre l'homme, un crime sans précédent dans notre histoire contemporaine: le crime d'*apartheid*.

80. L'Assemblée générale a proclamé sa condamnation de l'*apartheid* comme crime contre l'homme et sa dignité; depuis lors, de nombreuses résolutions ont été adoptées invitant tous les Etats Membres à adopter des mesures efficaces pour extirper cette politique raciale détestable suivie par le régime de Pretoria contre les habitants d'Afrique du Sud. Mais ces résolutions n'ont guère donné les résultats espérés, car le régime raciste n'a pas été complètement isolé, de manière à hâter sa chute et à

permettre à la majorité noire persécutée d'obtenir sa liberté et ses droits humains légitimes.

81. Il nous faut reconnaître que la plupart des pays ont répondu à la voix de la conscience et ont rompu totalement leurs relations avec le régime raciste de l'Afrique du Sud. Mais il est regrettable que cette mesure ait été neutralisée par la persistance de certains Etats occidentaux déterminés à poursuivre leurs relations et leur coopération avec l'Afrique du Sud. A ce sujet, ma délégation voudrait signaler le rapport spécial du Comité spécial contre l'*apartheid* [A/34/22/Add.1], qui traite des divers aspects de la coopération entre l'Afrique du Sud et Israël, que ce soit dans les domaines économique, militaire, nucléaire ou autres, et qui montre les dimensions de ces relations.

82. La vérité indiscutable est que, sans la poursuite de cette collaboration de la part de ces Etats, Pretoria n'aurait jamais pu consolider sa politique d'*apartheid* et maintenir son occupation de la Namibie, tout en étendant le cadre de ses activités agressives aux Etats africains voisins. Son agression répétée contre l'Angola et la Zambie est encore présente dans tous les esprits.

83. Si nous passons en revue les domaines de coopération et l'assistance reçue d'Etats amis par le régime d'*apartheid*, nous nous rendons compte que, dans le domaine économique, par exemple, ces Etats continuent à coopérer avec le régime d'*apartheid* par la voie de sociétés transnationales, banques et autres institutions, consolidant ainsi sa capacité économique. Au moment où l'Assemblée générale condamne par ses résolutions consécutives la coopération économique avec l'Afrique du Sud et invite, par sa résolution 33/183 H, les gouvernements intéressés à rompre leurs relations avec le régime d'*apartheid* et à prendre toutes les mesures nécessaires en vue d'empêcher les sociétés transnationales et les banques de collaborer avec ce régime, nous sommes choqués par le contenu du rapport soumis au Comité spécial contre l'*apartheid* par la Corporate Data Exchange, Inc., et mis en circulation par le Comité spécial dans son bulletin de mai 1979⁴. Ce rapport signale que les prêts bancaires octroyés à l'Afrique du Sud pendant la période allant de 1972 à 1978 ont atteint environ 5,5 milliards de dollars pour renforcer le régime d'*apartheid*, et que la majeure partie de ces prêts ont été fournis par des institutions financières de certains Etats occidentaux. On peut se demander de combien ce montant, mis à la disposition d'un régime raciste oppresseur, dépasse le total de ce que ces banques ont mis à la disposition des Etats africains réunis durant cette période pour développer leur structure économique et sociale.

84. Dans le domaine militaire — en dépit de la résolution du Conseil de sécurité 418 (1977) imposant l'embargo sur les armes —, les rapports ont établi que l'Afrique du Sud produit à l'heure actuelle 75 p. 100 de son matériel de guerre et qu'elle peut donc faire face à un embargo, même total, de l'armement contre elle. Mais cela ne vise qu'à jeter de la poudre aux yeux et à camoufler la vérité qui est que l'Afrique du Sud continue, dans une très large mesure, à compter sur les fournitures extérieures dans de nouveaux et

nombreux domaines stratégiques, en tête desquels viennent le pétrole et l'énergie atomique. Ces fournitures étrangères sont actuellement obtenues de ces Etats occidentaux intéressés et d'Israël.

85. Nous avons toujours dit — et les résolutions de l'Assemblée générale ont reflété nos dires — que l'embargo sur les armes à destination de l'Afrique du Sud ne serait complet et efficace qu'accompagné d'un embargo total sur le pétrole, et que s'il est mis fin à la coopération avec ce pays dans le domaine nucléaire. L'imposition d'un embargo efficace sur le pétrole n'est que la prolongation logique de l'embargo sur les armes et un coup bien dirigé contre la politique d'*apartheid*.

86. Quant à la coopération dans le domaine nucléaire, nous avons toujours mis en garde les pays occidentaux et Israël du danger qu'il y avait à la poursuivre. Nous avons totalement rejeté leurs arguments selon lesquels cette coopération visait des objectifs pacifiques. Cependant, nous n'avons jamais eu aucun doute sur le fait qu'une telle coopération signifiait simplement le développement des capacités de l'Afrique du Sud dans le domaine militaire. A ce sujet, ma délégation a signalé l'an dernier, du haut de cette même tribune, ce qui suit :

“Nous entendons, à ce sujet, la thèse selon laquelle les matières nucléaires que ces puissances fournissent à Pretoria sont exploitées à des fins purement pacifiques et répondent aux garanties requises.

“Ceux qui formulent cet argument savent que les matières nucléaires fournies à l'Afrique du Sud contiennent une certaine quantité de matières thermiques nullement soumises à ces garanties. Les matières nucléaires en provenance de l'étranger seraient alors utilisées dans le cadre d'un programme d'armements, au moment où l'Afrique du Sud prépare ses propres essais nucléaires⁵.”

87. Voilà ce que nous avons signalé l'an dernier et qui se réalise cette année. Des informations nous ont récemment fait savoir que l'Afrique du Sud avait effectué, le 22 septembre dernier, une explosion nucléaire. Si nous avons été tous choqués par cette nouvelle, elle n'était pas en réalité inattendue, car à notre avis elle est le résultat naturel de la coopération nucléaire dont nous avons déjà parlé, et contre laquelle nous avons lancé un avertissement.

88. On pourrait se demander quel but poursuit l'Afrique du Sud en voulant posséder l'énergie atomique. La réponse est aisée et claire. Ce pays s'obstine à maintenir son emprise raciste et toute menace à cette emprise se verra opposer une menace encore plus grande, celle de l'usage de l'arme atomique. En d'autres termes, l'Afrique du Sud utilisera sa capacité nucléaire comme menace contre l'Afrique et le monde entier afin qu'ils acceptent l'*apartheid*. C'est ainsi que nous pouvons mesurer l'étendue du danger auquel est exposée l'Afrique australe et, en fait, le continent africain et le monde entier. Nous nous trouvons devant l'éventualité d'un véritable holocauste, dont seraient victimes des milliers d'innocents qui ne réclament que leur simple droit à la vie, à la liberté et à la dignité humaine.

⁴ Corporate Data Exchange, Inc., “Prêts bancaires octroyés à l'Afrique du Sud entre 1972 et 1978”, dans *Notes et documents* du Centre contre l'*apartheid*, No 5/79, mai 1979.

⁵ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Séances plénières*, 58e séance, par. 6 et 7.

89. La lutte contre l'*apartheid* ne peut être envisagée dans son seul aspect humain, mais doit être traitée dans son cadre politique également. Le régime raciste de Pretoria, en collaboration avec les racistes de Salisbury, vise à maîtriser l'Afrique australe et à écraser les demandes légitimes des peuples de Namibie, du Zimbabwe et de l'Afrique du Sud et, en conséquence, à poursuivre la spoliation et l'exploitation des ressources naturelles et humaines de cette vaste région au profit de la minorité blanche. L'appui accordé par certains Etats occidentaux à ces régimes dans les divers domaines confirme les craintes du peuple africain pour qui ce renforcement de l'*apartheid* fait partie d'une conspiration visant à maintenir l'emprise colonialiste par la voie des régimes racistes, de manière à sauvegarder les intérêts particuliers de la région et à continuer la suprématie de la minorité blanche en Afrique australe.

90. A partir de ces données, le régime de Pretoria poursuit ses manœuvres pour la mise en application des plans d'*apartheid*, ce qui a commencé depuis des années, en octroyant l'indépendance à leurs laquais dans ce qu'on appelle les bantoustans. Le Venda est le troisième bantoustan dont le régime de Pretoria a proclamé l'indépendance, le 13 septembre 1979, bien que la communauté internationale l'ait rejeté et que le Conseil de sécurité ait condamné cette mesure. Nous savons tous que ce plan malfaisant vise à grouper tous les habitants noirs d'Afrique du Sud, qui constituent 80 p. 100 de la population, dans 10 bantoustans établis sur 15 p. 100 seulement de la superficie totale du territoire du pays. Ces 15 p. 100 sont des régions arides et très pauvres en ressources naturelles; par ailleurs, les Blancs, qui ne constituent que 20 p. 100 de la population, s'approprient le reliquat de la superficie, qui comprend la plus grande partie des richesses et des ressources naturelles de la région et ses centres industriels. Les bantoustans constituent des sortes de régions isolées pour les habitants noirs qui sont séparés des Blancs; ce sont des réserves qui fournissent la main-d'œuvre bon marché qu'exploitent les racistes blancs de la manière la plus odieuse. Les Africains qui vivent dans ces bantoustans perdent également leur identité nationale, pour qu'il ne reste finalement plus un seul Noir dans la région qui ait la nationalité sud-africaine. C'est ainsi que l'Afrique du Sud sera considérée propriété exclusive de l'homme blanc.

91. Pour que le régime de Pretoria puisse mettre à exécution son plan sinistre, il a recours à des méthodes répressives brutales contre le peuple d'Azanie, ce peuple qui s'oppose à cette conspiration pour défendre son identité, sa liberté, et sa dignité humaine.

92. Les prisonniers parmi ceux qui luttent se chiffrent par centaines, dont des femmes et des enfants au-dessous de 16 ans. Ils sont soumis à des traitements inhumains, y compris la torture, sans compter ceux qui sont condamnés à mort en dépit de la réprobation de la communauté internationale tout entière. Le sang des martyrs Steve Biko et Solomon Mahlangu et de leurs compagnons qui luttent pour leur liberté est encore sur les mains des bourreaux de l'*apartheid*.

93. Il est indispensable que la communauté internationale reconnaisse l'essence de cette odieuse politique du régime d'*apartheid*, qui vise à appliquer le système des bantoustans également à la Namibie, en s'efforçant de lui octroyer une

indépendance fictive et d'y instaurer un régime qui sera en fait l'agent des racistes et les aidera à maintenir leur emprise sur la région.

94. Si la communauté internationale a été unanime à condamner la politique d'*apartheid* et à la considérer comme une honte pour l'humanité et pour les générations à venir, laisserons-nous les choses en l'état? Nous nous réunissons chaque année pour réitérer des condamnations et adopter des résolutions alors que les régimes racistes poursuivent la mise en œuvre de leur plan. N'est-il pas grand temps que les Etats occidentaux répondent à la voix de la conscience et de la raison? N'est-il pas grand temps qu'ils abandonnent leurs intérêts égoïstes pour sauver ce peuple qui souffre en Afrique australe, dont le sang coule et dont la sueur sert à désaltérer la bande de l'*apartheid*? Est-ce que ces Etats, et notamment ceux qui ont le droit de veto au Conseil de sécurité, continueront à mettre en échec l'adoption par le Conseil d'une résolution imposant des sanctions totales contre l'Afrique du Sud, conformément au Chapitre VII de la Charte?

95. L'application de ces sanctions est devenue une nécessité urgente avant qu'il ne soit trop tard et avant qu'elles ne deviennent inefficaces, comme ce fut le cas pour l'embargo sur les armes et comme cela s'est passé aussi lorsque les Etats occidentaux et Israël ont refusé d'arrêter leur coopération nucléaire avec le régime de Pretoria. La catastrophe n'est plus très éloignée, et si des mesures efficaces et radicales ne sont pas prises, cette catastrophe deviendra une réalité inévitable.

96. Dans ces conditions et à la lumière de la récente évolution de la situation, notre devoir à tous est, plus que jamais, de poursuivre notre assistance et notre aide aux peuples d'Afrique australe et aux mouvements de libération nationale qui s'y trouvent, et d'inciter tous les organismes, les institutions spécialisées et les autres organisations internationales à redoubler leur appui et leur secours à ces mouvements afin que ces peuples sentent que la communauté internationale se tient derrière eux, les appuie et soutient leur lutte pour réaliser leurs aspirations légitimes aux droits de l'homme, à l'indépendance, à la liberté et à la dignité.

97. L'Egypte, en dépit des difficultés économiques qu'elle traverse à l'heure actuelle, est disposée, comme elle l'a toujours été, à offrir tous les secours et toute l'assistance nécessaires aux peuples de cette région et elle poursuivra son appui à leur lutte par tous les moyens matériels et moraux dont elle dispose, jusqu'à la victoire.

98. Pour finir, ma délégation voudrait exprimer sa gratitude profonde et ses félicitations chaleureuses au Comité spécial contre l'*apartheid* pour sa noble tâche et pour les efforts louables qu'il a déployés, et nous sommes convaincus que ce comité poursuivra sa mission avec le même élan dynamique sous la présidence de ce fils illustre du Niger ou, plutôt, ce fils de l'Afrique qu'est M. Clark.

99. M. KLESTIL (Autriche) [*interprétation de l'anglais*]: Intervenant devant l'Assemblée générale sur la même question, l'année dernière⁶, j'avais exprimé l'espoir du

⁶ *Ibid.*, 57e séance, par. 40 à 51.

Gouvernement autrichien que le nouveau Gouvernement sud-africain, récemment mis en place, profiterait de l'occasion pour sortir cette nation troublée de la situation intenable dans laquelle elle se trouvait. Aujourd'hui nous devons dire avec inquiétude et regret que ces espoirs ne se sont pas réalisés. Au contraire, la situation créée par la politique d'*apartheid* en Afrique du Sud et en Afrique australe, dans son ensemble, est devenue plus explosive que jamais. Les tensions à l'intérieur et à l'extérieur de ce pays se sont considérablement accrues et le péril inhérent à une prolongation de cet état de choses a atteint un niveau alarmant. Nous sommes toujours témoins de vagues de répression contre ceux qui revendiquent leurs droits de l'homme fondamentaux et leur liberté et s'opposent à la politique du gouvernement. Des transferts par contrainte, des évictions et un contrôle policier accru à l'encontre de la population ajoutent à l'amertume de couches toujours plus nombreuses de la société sud-africaine et augmentent le nombre de ceux, dans tous les groupes ethniques, qui sont convaincus de l'injustice et du caractère insoutenable du système d'*apartheid* et expriment leur inquiétude dans le pays même.

100. Quoique des corrections mineures et certaines améliorations aient été effectuées, le concept fondamental du système inhumain d'*apartheid*, assurant la suprématie précaire d'une minorité, demeure inchangé.

101. Nous sommes tous conscients des nombreuses facettes de ce système et de ses aspects politique, économique et humain. Nous les avons déplorés et nous en avons discuté dans cette enceinte pendant des années. En fait, nous devrions être conscients du danger que ce débat annuel représente de plus en plus par sa répétition et par son absence de progrès, malgré le fait que la communauté internationale parle d'une voix unanime quasiment de tous les problèmes que nous y évoquons. Je voudrais donc simplement répéter une fois de plus que l'Autriche considère le régime d'*apartheid* comme une violation profonde des principes fondamentaux des droits de l'homme, comme une violation de toute idée de liberté personnelle et des droits au respect et à la dignité. Il ne fournit pas les bases pour une société viable. De plus, il a sérieusement compromis les efforts de la communauté internationale en vue d'apporter des changements pacifiques en Namibie et en Rhodésie du Sud et il déstabilise de façon permanente la situation politique en Afrique australe. Si toutes ces initiatives étaient condamnées à un échec final, le danger d'une guerre raciale en Afrique australe deviendrait plus imminent que jamais.

102. Jusqu'à présent, tous les efforts de persuasion et l'emploi d'arguments logiques sont restés vains et n'ont pas permis de mener à des changements pacifiques en Afrique du Sud. A l'heure actuelle, l'Afrique du Sud reste convaincue à tort qu'aucune action ne sera prise contre elle. Cependant, l'Afrique du Sud devra admettre que la stabilité de la région dans son ensemble et les perspectives des générations à naître sur ce continent, constitueront finalement les facteurs les plus importants. Il semble aujourd'hui qu'un changement pacifique en Afrique du Sud ne pourra venir qu'à la suite de pressions pacifiques exercées sur le Gouvernement sud-africain. L'embargo obligatoire sur les armes, institué en vertu de la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité, a constitué un pas important dans cette

direction. Il doit être complété par d'autres mesures concrètes, comme l'envisagent les dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies, afin de conduire à un changement réel de la politique appliquée en Afrique du Sud. C'est pour cette raison que l'Autriche a notamment appuyé la résolution 33/1830 de l'Assemblée générale, relative à la cessation des investissements étrangers en Afrique du Sud et de l'octroi de prêts financiers à ce pays.

103. La communauté mondiale a été alarmée au cours des dernières semaines par les nouvelles concernant la capacité nucléaire de l'Afrique du Sud. Il n'est pas douteux qu'une dimension dangereuse serait ainsi ajoutée à la politique d'*apartheid* et qu'il en résulterait de sérieuses répercussions pour la sécurité régionale et internationale. Mon pays a toujours appuyé les efforts faits dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies afin que l'Afrique du Sud adhère au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII), annexe] et pour que soit créée une zone dénucléarisée en Afrique.

104. En conclusion, je voudrais remercier brièvement le Comité spécial contre l'*apartheid* qui, sous la direction de M. Clark, a déployé des efforts incessants dans la lutte contre l'*apartheid* et a accompli un travail remarquable. C'est surtout grâce au rôle actif du Comité spécial que l'appui international à la lutte contre l'*apartheid* ainsi que la sympathie et la solidarité active avec les opposants du régime d'*apartheid* se sont intensifiés. C'est également une preuve que les Nations Unies continuent de jouer un rôle clef dans les efforts communs pour amener un changement pacifique et rapide en accentuant la pression exercée sur le régime d'Afrique du Sud et en soutenant les forces favorables à un tel changement.

105. Le journaliste sud-africain Donald Woods, lui-même victime de l'*apartheid*, écrivait dans un article publié dans *Foreign Affairs* :

“Ce que l'Occident dit en réalité à Pretoria, ce que l'Afrique dit à Pretoria, et ce que la plupart des Sud-Africains disent à Pretoria se résume à ceci : “Parlez à votre propre peuple. Négociez avec les véritables chefs choisis par les Noirs de votre pays. Décidez de votre propre avenir au moyen de négociations pacifiques avec votre propre majorité noire. Si vous commencez à faire cela et si vous cessez de les emprisonner, de les bannir, de les détenir et de les tuer, alors on ne parlera plus de sanctions, d'ostracisme ni de pressions⁷.”

106. Il est encore temps pour le Gouvernement sud-africain de s'engager sur la voie menant à une société intégrée, multiraciale, ouverte et moderne, qui pourra jouir du respect international.

107. M. ABDULAH (Trinité-et-Tobago) [interprétation de l'anglais] : Trinité-et-Tobago estime que c'est faire injure à sa qualité de membre de cette organisation que de devoir monter, une fois encore, à cette tribune pour affirmer la répulsion qu'elle éprouve devant les politiques et les pratiques d'*apartheid* du régime raciste de l'Afrique du Sud. C'est une injure que devraient ressentir tous les membres de

⁷ Donald Woods, “South Africa's Face to the World”, *Foreign Affairs*, vol. 56, No 3, p. 527, avril 1978.

cette assemblée, car chacun d'entre eux est venu, à cette tribune, condamner l'*apartheid* et s'engager à l'éliminer. Il n'empêche qu'aujourd'hui, 30 ans plus tard, nous en sommes toujours à examiner les mesures qui élimineraient ce système inhumain et avilissant de discrimination raciale et de domination, dont l'auteur est l'Afrique du Sud.

108. Certains ont essayé de nous convaincre de la nécessité de maintenir toutes sortes de contacts avec le régime de Pretoria, voyant là un moyen d'apporter un changement au sort que connaît la grande majorité du peuple noir opprimé. Ces apologistes de l'Afrique du Sud ont fait état des récentes mesures annoncées par le régime minoritaire blanc, telles que l'octroi de droits syndicaux limités aux Noirs ou l'assouplissement de lois permettant la participation d'auditeurs mélangés à des manifestations sportives, pour tenter de nous convaincre que ces modifications ont été possibles grâce à leur intervention. Ma délégation n'est pas convaincue par ces arguments, et en tout cas elle estime que ces modifications ne sont que des réformes de façade visant à atténuer la pression de l'isolement international que ressent de plus en plus le régime de Pretoria, et à atténuer l'opprobre manifesté par l'opinion publique mondiale à l'égard de ses politiques raciales.

109. La persistante et impitoyable cruauté du régime d'*apartheid* sud-africain est peut-être plus apparente encore lorsque l'on songe au sort des enfants soumis à l'*apartheid* en cette Année internationale de l'enfant. Le Séminaire international sur les enfants opprimés par l'*apartheid*, tenu au siège de l'UNESCO à Paris, du 18 au 20 juin 1979, est parvenu à la conclusion [voir A/34/512, annexe] que les enfants noirs en Afrique du Sud n'ont pas le même accès que les Blancs à l'enseignement; ils vivent dans des conditions de pauvreté et de famine extrêmes qui entraînent un taux de mortalité infantile très élevé; ils sont séparés par la force de leurs familles et se voient ainsi privés d'une vie de famille normale; ils ont fait l'objet de peines de détention et d'emprisonnement très longues, de tortures et de fusillades aveugles en raison de leur résistance, non armée, à la politique de ségrégation raciale et de domination de la minorité blanche. Voilà la situation réelle aujourd'hui, à laquelle il nous faut remédier sans faute, car le désespoir et la déception qui serrent les cœurs et les esprits de ces enfants noirs et de leurs parents en Afrique du Sud ne se dissiperont qu'avec l'avènement d'une société plus humaine, fondée sur la valeur et la dignité inhérente de l'être humain.

110. Aujourd'hui, la réalité de la situation peut également être jugée en fonction de l'application, par le régime raciste, de la politique de foyers nationaux, dont la manifestation la plus récente a été l'octroi d'une pseudo-indépendance au Venda. La création de ce dernier en date des bantoustans ne tend qu'à démontrer combien le régime de Pretoria est résolu à renforcer les différences ethniques et tribales pour mieux tenir en main la population majoritaire noire et à ne rien faire pour pallier la répartition si manifestement injuste des terres, dont 87 p. 100 reviennent à la minorité blanche. Qui plus est, dans le cadre de la politique actuelle de bantoustanisation, un nombre de plus en plus élevé de camps ruraux de regroupement ont été établis, vers lesquels se voit rejeter une main-d'œuvre prétendument excédentaire, déplacée par la force des zones urbaines, et qui doit essayer de survivre tant bien que mal.

Etant donné que ces zones se composent invariablement de terres arides et rocailleuses, impropres à toute forme d'agriculture, qu'elles sont dépourvues des services essentiels tels que l'eau potable et les transports, il n'est pas étonnant que la malnutrition y soit endémique, particulièrement parmi les enfants, et entraîne souvent la mort.

111. Voilà l'avenir qui attend la population majoritaire noire tandis que le régime raciste de l'Afrique du Sud applique sa politique inacceptable qui consiste à priver cette population de toute participation ou représentation politique dans le pays auquel elle appartient, en l'empêchant de jouir de ses richesses, richesses auxquelles elle a pourtant contribué et continue d'apporter une contribution importante. Mon gouvernement n'a cessé de rejeter et de condamner la bantoustanisation appliquée par le régime raciste d'*apartheid* et appuie pleinement la décision de cette assemblée de ne reconnaître aucune de ces entités, y compris la dernière en date, le Venda.

112. En dépit des protestations si souvent réitérées des pays non alignés et d'autres pays partageant les mêmes idées, en dépit des efforts louables et constants d'organisations non gouvernementales du monde entier, ainsi que des églises et des syndicats, le régime raciste d'*apartheid* est toujours à même de défier la volonté de la communauté internationale et de perpétrer sa politique détestable de racisme et de discrimination raciale. Cette intransigeance manifestée par le régime raciste et son mépris des nombreuses résolutions et décisions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité relatives au démantèlement total du système odieux d'*apartheid* sont le résultat direct de l'appui et de l'aide que ce régime reçoit de divers pays occidentaux et autres dans les domaines politique, diplomatique, économique, militaire et culturel. C'est cette collaboration ouverte et insolente pratiquée par ces pays, cette collaboration de la part des sociétés transnationales et de certains individus, qui encourage l'Afrique du Sud à poursuivre sa politique criminelle, raciste, répressive et agressive. Chacun de ces pays, chacune de ces compagnies ou chaque individu qui collabore avec l'Afrique du Sud se fait le complice dans la commission du crime d'*apartheid*, reconnu comme tel par le droit international en vertu de la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'*apartheid* [résolution 3068 (XXVIII), annexe], de 1973. A ce sujet, je suis heureux de dire que mon gouvernement, fidèle à son engagement d'éliminer la politique raciste et les pratiques du régime d'*apartheid* de Pretoria, a récemment ratifié cette convention. Mon gouvernement s'associe aux autres pour lancer un appel à tous les Etats qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils signent et ratifient cette convention qui peut constituer une contribution de poids au processus permettant d'extirper les pratiques inhumaines et avilissantes du racisme et de la discrimination raciale.

113. Il y a quelques jours à peine, les forces armées sud-africaines ont lancé une attaque contre l'Etat voisin de l'Angola. Mon gouvernement condamne cette dernière invasion, qui fait suite à toute une série d'invasions armées préméditées contre l'Angola. Ma délégation regrette qu'en dépit des preuves d'agressions flagrantes de la part de l'Afrique du Sud, lancées à partir du territoire international de la Namibie contre la République populaire d'Angola, violant la souveraineté, l'espace aérien et l'intégrité territoriale de ce pays, les pays occidentaux membres du Conseil

de sécurité n'aient pu s'associer à la décision du Conseil condamnant cet acte délibéré d'agression contre la République populaire d'Angola. L'attitude adoptée par les pays occidentaux de ne pas appuyer cette décision sera sans aucun doute interprétée par l'Afrique du Sud comme une nouvelle preuve de leur soutien diplomatique et politique et, de ce fait, renforcera le régime raciste d'*apartheid* dans l'application de ses menées terroristes contre les peuples pacifiques et épris de paix de l'Afrique australe.

114. L'arrogance militaire de l'Afrique du Sud et son manque de réaction à l'égard des exigences légitimes de changement de son peuple découlent, en grande partie, du rôle des sociétés transnationales qui ont développé et financé le complexe militaire industriel en Afrique du Sud. L'Afrique du Sud se targue, du fait du développement de son infrastructure industrielle, de produire sur place 75 p. 100 de ses besoins militaires, bien que certaines pièces détachées et certains matériaux doivent être importés. En dépit de ce qui précède, les 25 p. 100 restants, encore que limités, représentent un facteur qualitatif important puisqu'il s'agit de mécanismes et de matériel militaires vitaux que l'industrie sud-africaine ne peut produire. Voilà pourquoi les efforts faits par la communauté internationale pour renforcer l'embargo international obligatoire sur les armes contre l'Afrique du Sud devraient également porter sur cet aspect de la production nationale d'armements en Afrique du Sud. Et, qui plus est, des mesures supplémentaires sont nécessaires pour arrêter l'afflux vers le régime raciste d'armements et de matériel militaire provenant de divers pays occidentaux en ayant recours à divers subterfuges et avec leur connivence.

115. Mais le complexe industriel et militaire de l'Afrique du Sud ne peut soutenir le régime d'*apartheid* sans l'assistance directe de la communauté bancaire internationale; il ne peut pas fonctionner sans le facteur énergétique crucial. Une étude commandée par le Comité spécial contre l'*apartheid* montre que, en dépit du recours au prétexte du caractère confidentiel dont doit pouvoir bénéficier le client, l'ampleur de la collaboration économique persistante entre l'Afrique du Sud et les institutions financières et bancaires de l'Europe occidentale et de l'Amérique du Nord est manifeste. Au cours d'une période de sept ans, de 1972 à 1978, l'Afrique du Sud a pu obtenir, sur le marché international des capitaux, des prêts et des crédits atteignant un total de 5,5 milliards de dollars, et ce chiffre ne comprend pas les prêts accordés par les banques de divers pays, le financement du commerce et les prêts interbanques. Toute cette aide en capitaux privés est indispensable au fonctionnement du système d'*apartheid* et doit être arrêtée. De l'avis de ma délégation, il est extrêmement regrettable que les principales institutions financières de la République fédérale d'Allemagne, des Etats-Unis, du Royaume-Uni, de la France et de la Suisse, en finançant l'*apartheid*, renforcent le régime raciste d'*apartheid* qui procède à la suppression des droits fondamentaux de l'homme dans ce pays. Leur participation économique est également le signe d'un mépris total pour la vie et le bien-être des Noirs opprimés d'Afrique australe. Ma délégation demande donc à l'Assemblée générale de demander une fois encore à tous les Etats, sans aucune exception, d'arrêter tous les prêts bancaires, ou accordés par les institutions financières relevant de leur juridiction. Afin que des prêts

ne soient pas consentis clandestinement, il sera également nécessaire d'adopter des réglementations appropriées qui enjoindraient à ces institutions de publier leurs transactions financières avec le régime raciste d'*apartheid*.

116. De même, l'énergie, et plus particulièrement l'importation de pétrole, revêt une importance stratégique pour la machine industrielle et militaire de l'Afrique du Sud, puisque celle-ci exige une consommation quotidienne de 400 000 barils de pétrole brut et de 15 000 barils de produits pétroliers raffinés. Ma délégation se félicite donc de la décision prise récemment par la République islamique d'Iran d'arrêter l'approvisionnement pétrolier du régime raciste d'*apartheid*. C'est également avec satisfaction qu'elle prend note de la décision du Gouvernement nigérian relative aux pétroliers qui ont été en contact avec l'Afrique du Sud. Ces deux mesures ont créé une nouvelle situation en Afrique du Sud amenant le régime raciste d'*apartheid* à prendre de nouvelles mesures pour limiter la publication de renseignements relatifs à l'industrie pétrolière en Afrique du Sud.

117. Etant donné ces décisions récentes, étant donné aussi qu'aucun pays membre de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole ne vend ouvertement de pétrole directement à l'Afrique du Sud, il semblerait que le moment soit particulièrement favorable pour que la communauté internationale redouble d'efforts et impose un embargo total sur le pétrole à destination de l'Afrique du Sud. Comme l'Afrique du Sud continue à se fournir soit directement auprès de petits producteurs de pétrole soit auprès du marché parallèle, nous voudrions exhorter l'Assemblée générale à lancer un appel à tous les pays producteurs et exportateurs de pétrole pour que, dans leurs contrats, ils incluent des clauses interdisant la vente de leur pétrole à l'Afrique du Sud, directement ou indirectement.

118. Sans les investissements et le commerce étrangers directs, sans un apport de capitaux publics et privés, sans pétrole, le régime raciste d'*apartheid* ne pourra maintenir sa société raciste d'oppression. Ma délégation, à plusieurs reprises, a demandé au Conseil de sécurité de prendre de nouvelles mesures, en vertu du Chapitre VII de la Charte, contre l'Afrique du Sud pour l'obliger à mettre un terme au système d'*apartheid* afin que le peuple d'Afrique du Sud puisse jouir de ses droits politiques, économiques, sociaux et culturels sans discrimination fondée sur la race, la couleur, la classe ou la religion. A cet égard, nous appuyons pleinement la convocation d'une conférence internationale qui se tiendrait en 1980, sous les auspices de l'OUA et de l'ONU et qui aurait pour tâche de mobiliser l'opinion publique mondiale en faveur de l'application de sanctions économiques ou autres contre l'Afrique du Sud.

119. Ma délégation, en conclusion, réaffirme son appui constant aux peuples de l'Afrique du Sud et à leur mouvement de libération nationale dans la juste lutte qu'ils mènent pour libérer leur pays de l'oppression raciale et pour édifier une société juste et égalitaire donnant des chances égales à tous. Nous continuerons à rester solidaires des peuples de l'Afrique du Sud, à leur fournir une aide morale et matérielle dans la lutte valeureuse qu'ils mènent contre les forces de répression et d'oppression.

120. M. CHAN YOURAN (Kampuchea démocratique) : Le fait que l'Assemblée générale se voit obligée, une fois de plus, de se pencher sur la politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain, après tant d'années de débats engagés au sein de notre organisation, comme dans d'autres forums, souligne assez l'enjeu que cela représente pour la dignité de l'homme, comme pour la paix et la sécurité internationales.

121. Aujourd'hui, tous les peuples et pays épris de paix, de justice et d'indépendance dans le monde suivent avec une profonde préoccupation l'évolution de la présente situation en Afrique australe et s'interrogent sur l'issue du conflit qui oppose les vaillants peuples d'Afrique australe, soutenus par la communauté internationale, aux régimes racistes et d'*apartheid* de Salisbury et de Pretoria.

122. Il est évident pour tous que ni les peuples de l'Afrique du Sud, du Zimbabwe et de la Namibie, qui sont en train de mener avec héroïsme une juste lutte pour recouvrer leur indépendance, leur liberté et leur dignité, ni les autres peuples épris de paix et de justice ne peuvent accepter que se perpétue encore cette domination coloniale et raciste en Afrique australe. Les uns et les autres réalisent clairement la gravité d'une situation explosive qui risquerait d'être irréversible pour la paix et la sécurité de la région, dans la mesure où on laisse se dégrader davantage la situation.

123. L'annonce récente d'une explosion nucléaire sud-africaine, si elle était confirmée, revêtirait alors une portée historique en ce sens qu'elle serait néfaste pour la paix et la sécurité internationales. Dans ce cas, alors, les régimes raciste et d'*apartheid* d'Afrique australe en porteront toute la responsabilité devant l'histoire.

124. Depuis des décennies, les peuples d'Afrique australe, en particulier le peuple d'Afrique du Sud, mènent une lutte indomptable pour avoir le droit de vivre libres et indépendants comme tous les autres peuples du monde, et notamment ceux d'Afrique. En dépit des difficultés inhérentes à la lutte de libération nationale, leur juste combat ne cesse, au fil des ans, de se développer et de s'amplifier. Les succès obtenus tant sur le plan intérieur que dans l'arène internationale sont là pour en porter témoignage. Ces succès importants, dont nous nous félicitons, sont dus aux immenses sacrifices qu'ils ont consentis et à l'aide et au soutien qui leur ont été accordés par les peuples et pays épris de paix et de justice dans le monde. Mais, face à la montée impétueuse de cette lutte populaire, les régimes d'*apartheid* d'Afrique du Sud et de Salisbury ont recours à toutes sortes de manœuvres et à des mesures fascistes, dont le but est de maintenir leur domination et de briser la résistance populaire. Comme tout régime colonialiste, ils n'ont pas hésité à massacrer la population innocente, à assassiner les patriotes ou à les emprisonner par milliers. Il est certain qu'ils continueront à le faire jusqu'au jour où ils connaîtront une fin ignominieuse. En même temps, ils ont recours aux manœuvres perfides qui consistent à diviser pour régner, par l'application de leur politique de bantoustanisation et de règlement interne. Vis-à-vis des Etats de première ligne, ils ont intensifié avec arrogance les actes d'agression dans le but évident de les intimider, de détruire leur économie et, partant, d'affaiblir leur soutien accordé à la juste lutte du peuple sud-africain. Mais, contrairement à leur attente, toutes ces mesures d'opres-

sion, de répression et d'intimidation ne font que renforcer davantage la lutte des peuples d'Afrique australe, la détermination des Etats de première ligne à soutenir davantage les peuples du Zimbabwe, de Namibie et d'Afrique du Sud. Cette situation plonge les régimes de Pretoria et de Salisbury dans une impasse totale.

125. Il convient toutefois de souligner ici l'arrogance avec laquelle ces régimes racistes et d'*apartheid* continuent à ignorer les résolutions pertinentes de l'ONU, c'est-à-dire à défier l'opinion publique internationale. Ce fait, en soi, montre la volonté de Pretoria et de Salisbury de poursuivre, à tout prix, leur politique criminelle de domination et d'exploitation coloniales en Afrique australe. Face à cette position, l'ONU se doit de prendre les mesures qui s'imposent pour amener ces régimes à respecter les vœux de la communauté internationale, à abandonner leur politique d'*apartheid* et de domination coloniale. Il est temps d'appliquer à leur encontre les sanctions prévues au Chapitre VII de la Charte. De même, la communauté internationale se doit de renforcer et de développer son soutien à la lutte politique, diplomatique, militaire et économique que mènent les peuples d'Afrique australe.

126. Le peuple et le Gouvernement du Kampuchea démocratique ont toujours soutenu la juste lutte des peuples d'Afrique australe et ont suivi avec admiration et sympathie le développement victorieux de cette lutte. Ils ont toujours dénoncé et condamné les crimes d'*apartheid* comme crimes contre l'humanité.

127. Dans la présente étape de la lutte des peuples d'Afrique australe, nous réaffirmons notre solidarité et notre soutien invariables et nous exprimons notre profonde conviction que, sous la direction respective du Front patriotique du Zimbabwe et de la SWAPO et de son mouvement de libération en Afrique du Sud, les peuples du Zimbabwe, de Namibie et d'Afrique du Sud obtiendront certainement leurs droits nationaux sacrés à l'indépendance et à la liberté.

128. Par la même occasion, nous renouvelons notre ferme solidarité avec les Etats de première ligne et condamnons les agressions barbares dont ils sont l'objet de la part des régimes de Pretoria et de Salisbury.

129. Enfin, le Kampuchea démocratique soutient pleinement les conclusions et recommandations contenues dans le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid* [voir A/34/22, par. 212 à 331] et le félicite, ainsi que son président, pour les efforts déployés et les importants résultats obtenus, surtout dans la campagne de mobilisation internationale contre l'*apartheid*.

130. M. SUWONDO (Indonésie) [*interprétation de l'anglais*] : Il est regrettable que nous devions, une fois de plus, parler d'un problème qui requiert depuis si longtemps notre énergie. Le système d'*apartheid* en Afrique du Sud se présente comme l'une des quelques injustices raciales de notre époque dont on ne s'est pas encore débarrassé. Les efforts déployés par la communauté internationale au cours de l'année écoulée pour éliminer l'*apartheid* ont quelque peu progressé, mais nous sommes encore loin de notre objectif global. Cependant, ce n'est pas la volonté qui manque, et je suis certain que nous allons tous poursuivre nos efforts.

131. Au nom de ma délégation, je voudrais rendre hommage au Comité spécial contre l'*apartheid*, qui, sous l'habile direction de M. Clark, du Nigéria, a publié un rapport qui met nettement en lumière les problèmes auxquels nous devons faire face dans nos efforts et les activités que nous devons encore entreprendre pour éliminer l'*apartheid*. Je voudrais aussi rendre hommage au Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre l'*apartheid* dans les sports, qui, sous la direction de M. Sebastian Chale, de la République-Unie de Tanzanie, a progressé de façon importante dans l'élaboration d'un projet de convention [A/34/36]. Enfin, je voudrais saisir cette occasion pour remercier le Centre contre l'*apartheid*, qui, sous la direction de M. Enuga Reddy, a fourni ses services pour nous aider à combattre l'*apartheid*.

132. Ma délégation est heureuse de constater que le Comité spécial contre l'*apartheid*, répondant à la décision de l'Assemblée générale, a lancé une mobilisation internationale des efforts en vue d'éliminer l'*apartheid*. Ma délégation est particulièrement heureuse de noter les grands efforts déployés par le Comité spécial pour mobiliser les médias en faveur de la lutte. C'est là un but approprié puisque nous devons essayer de changer le cœur des hommes afin de rendre l'opinion publique plus réceptive à la lutte qui est menée. Cette lutte doit, cependant, être appuyée par tous les Etats, et ma délégation lance un appel pour que la communauté internationale soit prête à accorder tout appui approprié. En particulier, nous lançons un appel à tous les Etats qui collaborent avec l'Afrique du Sud dans les domaines politique, économique, militaire et autres pour qu'ils cèdent devant le sentiment dominant de la conscience humaine et respectent strictement toutes les résolutions pertinentes de l'ONU visant à éliminer l'*apartheid*. De plus, il importe que les forces internes conjuguent leurs efforts dans la lutte contre l'*apartheid*, dans l'intérêt commun et pour hâter le jour inévitable de la liberté.

133. Ma délégation, en tant que membre du Comité spécial contre l'*apartheid*, s'engage à continuer d'appuyer le peuple d'Afrique du Sud dans sa lutte légitime contre l'*apartheid*, ainsi que les efforts déployés par le Comité pour mobiliser l'opinion internationale. C'est pourquoi mon gouvernement appuie la politique d'ensemble visant à isoler le régime de Pretoria, car cette politique est d'une grande importance si l'on veut éliminer le système d'*apartheid*.

134. Le Gouvernement indonésien a activement poursuivi cette politique d'isolement en rompant toutes ses relations avec l'Afrique du Sud et en refusant de participer à des événements sportifs et à des concours de beauté où l'Afrique du Sud est représentée. Le Gouvernement indonésien refuse également de délivrer des visas à toute personne détenant un passeport sud-africain. Le dernier exemple de cette politique a été notre refus de délivrer des visas à deux détenteurs de passeports sud-africains qui désiraient assister à la réunion du Conseil de la fédération internationale de badminton, qui a eu lieu à Djakarta, il y a quelques mois.

135. Mon gouvernement appuie également toutes les sanctions internationalement déclarées et demande à tous les Etats de les appliquer strictement. A cet égard, nous lançons également un appel au Conseil de sécurité pour qu'il examine sans délai la situation en Afrique du Sud, afin

d'imposer des sanctions obligatoires contre le régime d'*apartheid*, conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

136. Dans la lutte contre l'*apartheid*, il convient d'appuyer pleinement le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud afin qu'il puisse poursuivre son travail si précieux. Nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle augmente ses contributions à ce fonds, ainsi qu'au Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe, afin que ces deux organes puissent continuer leur travail. Je tiens à saisir cette occasion pour réaffirmer l'appui constant de ma délégation à ces programmes et faire état des immenses services qu'ils ont rendus dans le passé et qu'ils rendront dans l'avenir au peuple sud-africain.

137. La lutte contre l'*apartheid* n'est que l'un des défis que la communauté internationale doit relever en Afrique australe. La présence illégale de Pretoria en Namibie et le gouvernement illégal au Zimbabwe doivent être éliminés afin que les peuples de ces territoires puissent jouir de la liberté et de l'indépendance. Si nous ne faisons pas un effort concerté pour éliminer ces problèmes, nous exposons cette région à un conflit toujours croissant qui, à son tour, pourrait s'étendre à l'arène internationale. Par conséquent, le renforcement de la mobilisation internationale contre l'*apartheid* doit englober les buts légitimes des peuples du Zimbabwe et de la Namibie.

138. En terminant, je tiens à saisir cette occasion pour remercier, au nom de ma délégation, les Etats de première ligne pour la lutte qu'ils mènent et les sacrifices qu'ils consentent au nom des peuples opprimés de l'Afrique australe. Malgré les pertes économiques qu'ils subissent et les actes d'agression commis contre eux par l'Afrique du Sud, ces Etats continuent à se sacrifier pour que le peuple de l'Afrique australe puisse accéder à une indépendance réelle et parvenir à la liberté. Les efforts de la communauté internationale en faveur du peuple d'Afrique australe doivent donc tenir compte des besoins de ces Etats de première ligne.

139. M. NISIBORI (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Notre organisation mondiale, depuis sa création, a toujours été confrontée à la politique raciste sud-africaine d'*apartheid*.

140. Si l'on me permet d'introduire une note personnelle, je me souviens très bien qu'en 1956, année de l'admission du Japon à l'Organisation des Nations Unies, j'avais préparé, alors que j'étais jeune membre de la première délégation du Japon à l'ONU, le brouillon de l'intervention de notre délégation au cours du débat sur la question qu'on appelait alors "Question du conflit racial en Afrique du Sud provoqué par la politique d'*apartheid* du Gouvernement de l'Union Sud-Africaine". En 1979, nous sommes toujours aux prises avec ce même problème, qui s'appelle maintenant la politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain. Nous éprouvons un grand regret et une grande indignation en constatant qu'après ces longues et difficiles années de lutte le peuple sud-africain continue de souffrir sous le joug de la discrimination raciale.

141. La politique sud-africaine d'*apartheid* foule aux pieds les principes les plus fondamentaux contenus dans la

Charte des Nations Unies : le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales de tous sans aucune discrimination raciale. La politique d'*apartheid* n'est rien d'autre que la manifestation la plus flagrante de la discrimination raciale institutionnalisée. Le peuple et le Gouvernement japonais n'ont cessé de condamner ces pratiques et exigent qu'elles soient abolies une fois pour toutes.

142. Ma délégation est pleinement consciente que l'on estime dans certains milieux que le flot continu de résolutions adoptées par l'Assemblée générale n'a pas réussi à transformer vraiment l'existence de la majorité écrasante du peuple sud-africain. Néanmoins, nous pensons que nos délibérations ont réussi à sensibiliser l'opinion mondiale et que, même si leur lenteur peut paraître affligeante à la population directement en cause, des progrès ont indubitablement été accomplis. Nous sommes persuadés que si des efforts conscients sont faits par la communauté internationale et sont intensifiés, la pression de l'opinion mondiale entraînera inévitablement l'abolition de l'*apartheid* en Afrique du Sud. Ma délégation demande donc instamment que l'on s'abstienne de recourir à la violence en tant que moyen pour atteindre nos objectifs. Il est indispensable de continuer à exercer le plus de pression possible sur le Gouvernement sud-africain en donnant notre appui unifié aux mouvements pacifiques et progressistes en Afrique du Sud.

143. Le but ultime de l'effort commun de la communauté internationale doit être de contraindre le Gouvernement sud-africain de renoncer à sa politique d'*apartheid*. Mon gouvernement, pour sa part, s'acquitte fidèlement de ses obligations à cet égard. Le Japon n'entretient aucune relation diplomatique avec l'Afrique du Sud, ni ne reconnaît la prétendue indépendance du Transkei, du Bophuthatswana et du Venda. En principe, le Japon ne délivre pas de visas aux Sud-Africains pour participer à des activités culturelles, à des échanges dans le domaine de l'éducation ou à des manifestations sportives.

144. En ce qui concerne la collaboration militaire avec l'Afrique du Sud, le Japon respecte depuis longtemps les trois principes relatifs à l'embargo sur les armes et, partant, interdit l'envoi d'armes et d'équipement militaire à l'Afrique du Sud de la part de ressortissants ou d'organisations japonaises. Bien qu'il n'y ait pas d'accord pour l'octroi de licences japonaises en Afrique du Sud pour la fabrication d'armements, le Gouvernement japonais, depuis avril 1978, a pris toutes les mesures nécessaires pour assurer la pleine application de la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité et pour garantir le contrôle légal de l'aide technique relative à la fabrication d'armes. De ce fait, il n'y a eu absolument aucune coopération militaire entre le Japon et l'Afrique du Sud, et aucune coopération de ce genre ne sera approuvée par le Gouvernement japonais dans l'avenir.

145. Dans le domaine de la collaboration nucléaire, mon pays respecte scrupuleusement les trois principes non nucléaires : ne pas posséder, ne pas fabriquer d'armes nucléaires et ne pas permettre l'entrée au Japon de ces armes. C'est ainsi que le Japon n'a entretenu ni n'est en mesure d'entretenir une collaboration quelconque avec l'Afrique du Sud dans le domaine de la mise au point des armes nucléaires. Quant aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, le Japon n'a exporté ni réacteurs

nucléaires ni équipement connexe, pas plus qu'il n'a fourni d'aide technique à l'Afrique du Sud pour le perfectionnement de la technique nucléaire.

146. C'est en partant de ces faits que, dans ma lettre adressée au Président du Comité spécial contre l'*apartheid*, en date du 11 août 1979⁸, mon gouvernement a élevé une protestation à propos de la mention faite du Japon dans le rapport du Séminaire des Nations Unies sur la collaboration avec l'Afrique du Sud dans le domaine nucléaire, figurant dans le document S/13157 du Conseil de sécurité⁹. Cette lettre sera distribuée en tant que document des Nations Unies en temps utile.

147. Enfin, je voudrais dire que le Gouvernement japonais s'en est toujours strictement tenu à sa politique visant à interdire les investissements directs — tels que la création de sociétés locales — en Afrique du Sud par des ressortissants japonais ou des sociétés relevant de sa juridiction. Cette politique est appliquée en dépit de la politique générale japonaise de libéralisation maximale d'investissements directs à l'étranger.

148. En avril dernier, le Centre contre l'*apartheid* a reçu de la Corporate Data Exchange, Inc., un rapport intitulé "Prêts bancaires octroyés à l'Afrique du Sud entre 1972 et 1978", qui fait état de la participation japonaise à l'octroi de prêts à l'Afrique du Sud. Les commentaires détaillés de ma délégation sur les renseignements erronés figurant dans ce rapport seront incessamment présentés à l'Assemblée générale.

149. Le peuple japonais n'a cessé d'apporter son appui aux mouvements qui, en Afrique du Sud, luttent pour l'abolition de l'*apartheid*. Mon gouvernement a apporté toute l'aide humanitaire possible au peuple opprimé de l'Afrique du Sud grâce à des contributions annuelles au fonds intéressé des Nations Unies. Le Japon estime que c'est pour lui un honneur et un privilège que d'être membre du Comité consultatif auprès du Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe. Nous nous efforcerons de nous acquitter au mieux de notre tâche au nom du peuple opprimé de l'Afrique australe.

150. Le Gouvernement japonais est fermement opposé à la pratique apparemment très généralisée de la discrimination raciale et particulièrement opposé à la pratique du racisme institutionnalisé en Afrique du Sud. C'est ainsi que, si le Gouvernement sud-africain continue à fouler aux pieds les résolutions pertinentes de l'ONU, notamment celles du Conseil de sécurité, qui essayent de trouver un règlement pacifique au problème complexe de l'Afrique australe, le Gouvernement japonais se verra dans l'obligation de revoir à l'avenir sa politique à l'égard du gouvernement de ce pays.

151. Le Japon s'est scrupuleusement et de façon déterminée acquitté de ses obligations en tant qu'Etat Membre de notre organisation et a, de lui-même, pris des mesures pour limiter autant que faire se peut ses rapports avec le Gouvernement sud-africain. Nous continuerons à le faire

⁸ Voir document A/AC.115/L.519.

⁹ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-quatrième année, Supplément de janvier, février et mars 1979*.

jusqu'au moment où le Japon et la communauté internationale en général seront certains que le problème de l'*apartheid* est réglé une fois pour toutes. Ma délégation espère également que nos débats sur cette question se dérouleront sur la base d'une évaluation objective de la situation et pourront être menés à bonne fin sans jugement injuste ou arbitraire à l'égard des efforts de coopération des divers gouvernements.

152. M. KOH (Singapour) [*interprétation de l'anglais*] : A la fin du roman d'Alan Paton, *Pleure, pays bien-aimé*, le vénérable patriarche zoulou, Msimangu, "qui n'avait de haine pour personne", regarde au-delà des collines du Natal et dit tristement :

"J'éprouve dans mon cœur une grande crainte, c'est que, le jour où ils [les Blancs] se tourneront vers l'amour, ils s'apercevront que nous nous sommes tournés vers la haine¹⁰."

153. Le jour où les Noirs et les autres peuples de couleur de l'Afrique du Sud auront abandonné le rêve d'une égalité raciale et de la réconciliation est peut-être très proche, s'il n'est déjà passé.

154. Année après année, nous nous réunissons ici pour examiner la politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain. Nous avons essayé de persuader ce gouvernement, par la raison et la logique, par l'exhortation morale et la réprobation morale, de changer d'attitude. Il semble cependant que les chefs du Gouvernement sud-africain sont imperméables à la raison, à la logique et à la réprobation morale. C'est pourquoi, je suis enclin à partager le point de vue du représentant permanent de la Suède, M. Thunborg, lorsqu'il a dit :

"Comme l'expérience nous l'a montré, les dirigeants sud-africains ne se laisseront pas persuader par des arguments logiques ou par des plaidoyers. Ils fondent leur sentiment de sécurité sur l'existence de leur forte police et de leur appareil militaire, et n'ignorent pas que l'Afrique du Sud est un partenaire important dans le système économique du monde occidental. Mais nous devrions justement savoir que ces liens fondamentaux avec le monde extérieur pourraient être des outils nous permettant de faire pression sur l'Afrique du Sud. Ce sont des outils que nous devrions utiliser." [54e séance, par. 66.]

155. Quels sont les domaines dans lesquels la communauté internationale, surtout le monde occidental, peut exercer des pressions fortes et décisives sur le Gouvernement sud-africain ?

156. Je voudrais brièvement mentionner deux domaines dans lesquels de telles pressions devraient être exercées. Comme nous le savons tous, le Conseil de sécurité a imposé, conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, un embargo obligatoire sur les armes contre l'Afrique du Sud. La résolution 418 (1977), par laquelle le Conseil de sécurité impose cet embargo sur les armes, est une étape importante dans notre croisade morale contre l'*apartheid*. C'est une étape importante parce que c'est la première fois

que tous les membres du Conseil de sécurité ont accepté le principe selon lequel les sanctions prévues au Chapitre VII doivent être appliquées contre l'Afrique du Sud. Il est important pour nous de mettre scrupuleusement en œuvre la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité. Il serait souhaitable d'ajouter un autre élément à cet embargo sur les armes contre l'Afrique du Sud. A cet égard, ma délégation accueille favorablement la proposition des pays scandinaves selon laquelle le Conseil de sécurité doit prendre les mesures appropriées pour que cessent rapidement tout investissement étranger en Afrique du Sud, ainsi que l'octroi de tout prêt financier à ce pays.

157. J'ai écouté attentivement la déclaration faite hier [54e séance] par le représentant permanent du Nigéria, M. Akporode Clark, le très compétent Président du Comité spécial contre l'*apartheid*. Il y a un point de la déclaration de M. Clark dont je voudrais parler. Il s'agit des nouvelles selon lesquelles le Gouvernement sud-africain a récemment fait exploser un engin nucléaire dans l'Atlantique sud.

158. Le Secrétaire général a été prié de préparer un rapport sur cette question et nous l'attendons tous avec impatience. Mais même avant que tous les faits soient connus, il y a une leçon que la communauté internationale devrait retenir de cet incident, à savoir qu'aussi longtemps que l'Afrique du Sud n'est pas partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et aussi longtemps que les garanties complètes ne sont pas appliquées à son programme nucléaire, il n'y a aucun moyen effectif pour nous d'empêcher l'Afrique du Sud de mettre au point des armes nucléaires. Les pays occidentaux, qui fournissent à l'Afrique du Sud la technologie et l'équipement nucléaires, devraient, compte tenu de cet incident récent, se demander sérieusement s'ils doivent continuer leur coopération nucléaire avec l'Afrique du Sud. Les pays occidentaux devraient au moins insister pour que l'Afrique du Sud adhère au Traité de non-prolifération ou accepte l'application totale des garanties à son programme nucléaire.

159. J'ai fait allusion à notre lutte contre l'*apartheid* en la qualifiant de croisade morale. C'est une croisade morale parce que l'*apartheid* viole l'une des croyances morales fondamentales de notre organisation, le facteur moral selon lequel aucun homme ou aucune femme ne fera l'objet de discrimination du fait de sa race ou de sa couleur. L'*apartheid* est la forme la plus claire, la plus laide et la plus systématique de discrimination raciale pratiquée où que ce soit dans le monde d'aujourd'hui. Cependant, ce n'est pas le seul cas de discrimination raciale car, malheureusement, elle existe dans beaucoup de parties du monde. Parce que notre opposition à l'*apartheid* est fondée sur notre opposition à la discrimination raciale, nous devons condamner ce mal partout où il apparaît, y compris dans nos propres pays. Si nous ne le faisons pas, si nous devons absoudre la discrimination raciale chez nous, nous ferions un mal énorme à notre croisade morale contre la politique diabolique d'*apartheid*.

160. M. RAZI AHMED (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Le fait que l'Organisation des Nations Unies a commencé à examiner la question du racisme en Afrique du Sud en 1946, sur la demande du Gouvernement indien¹¹,

¹⁰ Alan Paton, *Cry, the Beloved Country*, New York, Charles Scribner's Sons, 1948, p. 276.

¹¹ Voir document A/149.

indique le rôle de pionnier que l'Inde a joué dans le mouvement mondial contre l'*apartheid*. En octobre 1946, l'Assemblée générale des Nations Unies s'est réunie pour la première fois, et c'est là que l'Inde a introduit la question du traitement injuste des Indiens en Afrique du Sud. Au cours de cette session, l'Assemblée générale, sur l'insistance de l'Inde, a adopté une résolution déclarant que :

“il est dans l'intérêt supérieur de l'humanité de mettre un terme immédiat aux persécutions et aux discriminations ... raciales” [résolution 103 (I)].

On aurait pu croire que l'Inde avait soulevé la question de la discrimination raciale parce qu'il y avait discrimination contre des personnes d'origine indienne en Afrique du Sud; mais très rapidement, avec l'adoption par le Gouvernement sud-africain, en tant que politique officielle, de mesures de discrimination raciale séparant les communautés sur la base de la race et leur refusant l'égalité de droits et de privilèges, la préoccupation de l'Inde pour toutes les races non blanches est apparue clairement.

161. Cependant, l'Afrique du Sud n'a pas respecté la résolution de l'ONU et c'est une pratique qu'elle a toujours suivie depuis à l'égard de l'Organisation mondiale. En 1952, l'Inde, avec 12 autres Etats Membres de l'ONU, a soulevé la question d'ensemble “du conflit racial en Afrique du Sud, provoqué par la politique d'*apartheid* du Gouvernement de l'Union sud-africaine”¹². Les nombreuses demandes, recommandations, admonitions et condamnations des Nations Unies n'ont pas fait changer l'attitude du Gouvernement sud-africain qui a continué à pratiquer sa politique raciste; ainsi, en 1962, un projet de résolution a été proposé par de nombreux Etats Membres, y compris l'Inde¹³, déplorant le fait que le Gouvernement sud-africain ne s'était pas conformé aux résolutions de l'ONU. L'Assemblée générale a adopté la résolution 1761 (XVII) invitant les Etats Membres à prendre certaines mesures diplomatiques et économiques contre le Gouvernement sud-africain afin de le pousser à abandonner sa politique raciale.

162. En fait, la répugnance qu'inspire à l'Inde la politique d'*apartheid* a été exprimée il y a déjà 75 ans. Le père de notre nation, le Mahatma Gandhi, a joué un rôle courageux de pionnier dans la lutte qui s'est déroulée au début du siècle lorsqu'il a organisé et mené la résistance non violente en Afrique du Sud contre les lois injustes et discriminatoires du régime sud-africain. L'Inde indépendante a poursuivi la lutte en rompant ses relations avec l'Afrique du Sud pour protester contre sa politique raciste. Le Premier Ministre de l'Inde, feu Jawaharlal Nehru, qui a été honoré, au cours de l'Année internationale pour la lutte contre l'*apartheid*, l'année dernière, pour sa remarquable contribution à la campagne internationale contre l'*apartheid*, a dit ce qui suit de ce fléau de l'humanité :

“Il y a de nombreux conflits qui divisent le monde et la question du conflit racial en Afrique du Sud est aussi grave que toute autre question. Il y a des conflits raciaux ailleurs dans le monde... mais ... en Afrique du Sud il s'agit d'une politique délibérée, reconnue et proclamée

par le gouvernement lui-même qui entend maintenir la ségrégation et la discrimination raciales. Cela fait que le cas de l'Afrique du Sud est unique dans le monde. C'est une politique que naturellement personne, aucun pays, ne peut admettre s'il croit à la Charte des Nations Unies, car elle s'oppose radicalement à tous les principes que le monde respecte, qu'il s'agisse de la Charte des Nations Unies ou des idées de démocratie ou de dignité humaine. Ce n'est pas seulement une question de politique. Pour une nation, agir ainsi, c'est faire preuve de la plus grande immoralité sur le plan international.”

163. Depuis le moment où le Mahatma Gandhi a levé la bannière de la révolte contre le régime raciste et d'oppression de l'Afrique du Sud et malgré les diverses mesures adoptées par la communauté internationale, la majorité opprimée de cette terre infortunée continue à souffrir d'une répression brutale et toujours croissante. Même la protestation la plus modérée de la part de ce peuple provoque toute la rigueur du régime minoritaire illégal blanc. Les dirigeants révérends du brave peuple de l'Afrique du Sud languissent depuis des années dans la terrible prison de Robben Island et nombre d'entre eux ont été éliminés au moyen de la torture par la police. Les droits de l'homme et la dignité humaine sont foulés aux pieds sous la botte de la tyrannie de l'*apartheid*.

164. Le Mahatma Gandhi a dit une fois :

“Ce qui arrive en Afrique du Sud implique une perte de dignité non seulement pour ceux qui sont les victimes de l'*apartheid* mais aussi pour ceux qui pratiquent cette politique et l'encouragent directement ou indirectement.”

165. Au cours des années, une grande majorité de la communauté internationale en est venue à considérer la pratique diabolique de l'*apartheid* comme une des formes les plus honteuses de racisme et de discrimination raciale et presque comme un crime contre l'humanité. Toutefois, si le régime illégal de l'Afrique du Sud a montré sa témérité en refusant de se conformer aux diverses résolutions de l'Organisation mondiale à cet égard, cela est dû au fait qu'il n'y a pas eu arrêt de la collaboration économique, diplomatique et même nucléaire avec l'Afrique du Sud de la part de certains pays industrialisés influents. Le moment est donc venu pour ces pays de se joindre aux efforts de la communauté internationale pour éliminer cette souillure de notre vie civilisée afin que le soutien qu'ils accordent à la cause des droits de l'homme, de l'égalité et de la justice dans d'autres parties du monde ne soit pas vide de sens.

166. M. de PINIÉS (Espagne) [interprétation de l'espagnol] : Depuis qu'il a été créé en 1962, le Comité spécial contre l'*apartheid* s'est constamment occupé de l'examen de tous les aspects de la politique d'*apartheid* en Afrique du Sud et de ses répercussions internationales, en étudiant aussi la façon d'encourager une action internationale concertée pour assurer l'élimination de l'*apartheid*. Tel est l'esprit de la résolution 2671 A (XXV) de l'Assemblée générale, adoptée en décembre 1970; et c'est dans ce sens que l'Espagne a toujours collaboré avec l'Organisation des Nations Unies, dans le but d'empêcher toute discrimination fondée sur la race, la couleur, l'appartenance à un groupe ethnique, ou pour toute autre raison.

¹² Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, septième session, Annexes, point 66 de l'ordre du jour, document A/2183.

¹³ Ibid., dix-septième session, Annexes, point 87 de l'ordre du jour, document A/5276, par. 13.

167. Mon pays a participé pleinement aux travaux de l'Assemblée et, à divers moments, notre gouvernement a fait connaître son inquiétude face à la politique d'*apartheid* et aux séquences dangereuses de répression et d'injustice que ce système comporte. C'est ainsi que dans son intervention en séance plénière de l'Assemblée générale, au mois de septembre dernier, le Ministre des affaires étrangères de l'Espagne a dit :

“Nous sommes préoccupés par la situation en Afrique du Sud où la persistance d'une politique d'*apartheid* et de ségrégation territoriale constitue une atteinte aux droits de l'homme et un défi à la communauté internationale et est une source de graves tensions qui affectent la paix et la sécurité dans la région. Cela rend impossible la réconciliation et le règlement pacifique susceptibles d'assurer la coexistence ordonnée de toutes les communautés sud-africaines.” [5e séance, par. 143.]

168. D'après ces paroles, la politique d'*apartheid* est à l'origine de toute une série de problèmes qui dépassent le cadre d'un seul Etat et qui, par leurs ramifications multiples, constituent une menace constante pour les peuples des autres pays de la région. Comme l'a déclaré le Secrétaire général dans le rapport annuel sur l'activité de l'Organisation qu'il a présenté à l'Assemblée générale cette année :

“Notre objectif devrait être d'assurer un avenir stable et prospère à l'Afrique australe tout entière. Or cela ne saurait être aussi longtemps que l'*apartheid* subsistera.” [Voir A/34/1, sect. III.]

169. En fait, il ne s'agit pas seulement de défendre les principes de l'égalité et de la justice pour la population opprimée d'Afrique du Sud, ce qui, par ailleurs, serait suffisant pour justifier la mobilisation internationale contre l'*apartheid*; il s'agit, en outre, d'essayer d'éteindre un foyer qui risque d'embraser, dans les convulsions de la répression et de la guerre, tout le sud du continent africain. Ces derniers jours, le Conseil de sécurité a examiné les plaintes de l'Angola relatives à des actes d'agression de l'Afrique du Sud; en d'autres occasions, le Conseil s'est occupé du problème de la création artificielle de bantoustans par l'Afrique du Sud, système que la communauté internationale rejette entièrement. Ce problème et d'autres, tels que l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud — question également inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée —, de même que les violations répétées de frontières et d'innombrables actes d'agression à l'encontre des pays voisins des régimes racistes, ne sont que des séquences du système d'*apartheid*.

170. C'est pourquoi ma délégation estime que seule la mise en œuvre stricte des mesures adoptées par le Conseil de sécurité et de celles qu'il pourra adopter par la suite, qui répondent à la prise de conscience universelle du danger que ce système renferme et de l'obstruction qu'il représente pour la coexistence internationale, pourra convaincre ceux qui pratiquent l'*apartheid* de leur erreur et du danger qu'entraîne leur attitude. Ce n'est qu'en reconnaissant l'égalité humaine que l'on peut fonder une société juste et équilibrée. Historiquement, l'Espagne adhère à ces principes et elle s'est mêlée à toutes les races de ce continent et des Philippines, donnant ainsi naissance à une grande communauté de langue et de cultures similaires.

171. L'Année internationale pour la lutte contre l'*apartheid*, qui s'est terminée en mars dernier, a été suivie avec un même élan par la proclamation de la mobilisation internationale contre l'*apartheid*, qui assure l'élimination rapide du système d'*apartheid* pour la libération des peuples opprimés d'Afrique australe.

172. Ma délégation félicite le Comité spécial de ses travaux et tient à appuyer ses recommandations, notamment celles qui ont trait à l'aide aux peuples opprimés par des lois de répression et de discrimination, à l'aide aux pays victimes d'agressions de la part de l'Afrique du Sud ainsi qu'à toutes autres mesures visant à mettre un terme à la répression et à obtenir la libération des prisonniers politiques en Afrique du Sud. Dans cet esprit, ma délégation se félicite, comme l'indique le rapport du Comité spécial [A/34/22, par. 294 à 298], des progrès réalisés dans l'intensification des activités d'information sur l'*apartheid*, par le truchement du Département de l'information des Nations Unies, pour que l'opinion publique mondiale prenne davantage conscience de ce qui se passe dans ce domaine.

173. Comme plusieurs délégations l'ont déjà dit, la cause principale de la crise en Afrique australe est la domination raciale. Si l'objectif premier de notre organisation est de maintenir la paix dans le monde, nous avons le devoir d'essayer d'éliminer par tous les moyens un mal qui représente une grave menace de déstabilisation et nous devons éliminer l'*apartheid* en tant que semence funeste de conflit.

174. M. AL-ALI (Iraq) [interprétation de l'arabe] : Personne ne conteste aujourd'hui que l'*apartheid* constitue un des défis les plus importants de notre siècle auquel la communauté internationale ait à faire face. Il représente également une insulte évidente à toutes les valeurs humaines auxquelles cette communauté croit et qui exige d'elle une confrontation radicale et sans merci. L'*apartheid* n'est pas un phénomène politique défini mais une idéologie qui a des racines qui s'étendent au régime d'établissement colonialiste dont le monde a été témoin depuis trois siècles. Il est relié d'une manière étroite au mythe de la supériorité raciale que le colonialisme occidental a imposé dans de nombreuses parties du monde soumises à sa domination. Le maintien des peuples de l'Afrique australe sous la domination des régimes racistes et la progression marquée par la force de ces régimes, notamment le régime raciste d'*apartheid* d'Afrique du Sud, sont deux questions qui exigent de nous un surcroît de confrontation afin que ces peuples puissent obtenir leur indépendance et se débarrasser des régimes racistes qui leur sont imposés de force. C'est ainsi qu'on pourra éviter les dangers auxquels sont exposés non seulement les peuples de ces régions mais les peuples du monde entier du fait de l'accroissement du potentiel des régimes racistes dans divers domaines.

175. Je me dois de remercier le Comité spécial contre l'*apartheid* pour les efforts positifs déployés, sous la présidence de M. Clark en vue de mettre en œuvre les résolutions adoptées par l'Organisation des Nations Unies pour faire face au défi du régime raciste en Afrique du Sud. Les rapports du Comité spécial contre l'*apartheid* [A/34/22 et Add.1] reflètent clairement la poursuite des efforts de notre organisation face à ce défi. Je me dois de signaler aussi que les dangers auxquels se trouvent exposées la paix

et la sécurité internationales du fait de la politique d'*apartheid* de l'Afrique du Sud ne sont qu'une partie des dangers similaires dans d'autres régions du monde, notamment ceux auxquels est exposé notre monde arabe du fait de la politique raciste de l'entité sioniste. En effet, le rapport A/34/22 met à jour dans de nombreux paragraphes cette vérité et le rapport A/34/22/Add.1 souligne la relation croissante entre Israël et l'Afrique du Sud.

176. Comme l'ont signalé avant moi ceux qui m'ont précédé à cette tribune, nous remarquons avec un profond regret que les efforts des Nations Unies pour faire face à l'*apartheid* et à la discrimination raciale, en dépit de leur poursuite, suscitent des efforts contraires, de la part de certains pays occidentaux et d'Israël, pour consolider la politique de l'*apartheid*. Les prêts financiers, la recrudescence des investissements des sociétés multinationales et l'assistance technique dans le domaine des industries militaires et nucléaires que reçoit le régime raciste de l'Afrique du Sud de la part de ces pays sont en contradiction avec les obligations fondamentales imposées par la Charte aux Etats Membres. Les détails contenus dans le rapport du Comité spécial, ajoutés à ceux reçus dans les bulletins du Centre contre l'*apartheid* nous confirment la recrudescence de la puissance économique et militaire de l'Afrique du Sud. A titre d'exemple, le régime de ce pays est en mesure de satisfaire 75 p.100 de ses besoins militaires grâce à l'assistance des sociétés multinationales. Ses dépenses militaires pour l'armement ont atteint près de 2 milliards de dollars annuellement. Il me faut signaler ici et avec appréciation les efforts du Centre contre l'*apartheid* qui poursuit la publication de documents et d'informations qui dévoilent les activités des sociétés multinationales et l'efficacité de leur action dans la construction des structures militaire et économique du régime d'*apartheid* de l'Afrique du Sud, activités qui furent la cause principale de l'accroissement de la puissance et de la brutalité de ce régime.

177. La délégation de mon pays appuie totalement le contenu des recommandations et des conclusions mentionnées dans le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid*. Nous citons, à titre d'exemple, l'invitation à intensifier la mobilisation de tous les efforts internationaux afin d'extirper le crime de l'*apartheid* et permettre au peuple de l'Afrique du Sud d'obtenir son indépendance conformément à la résolution 33/183 B de l'Assemblée générale, ainsi que l'invitation à lancer une campagne internationale en vue d'appliquer les sanctions imposées à l'Afrique du Sud, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Nous considérons qu'il y a un ordre logique dans ces recommandations, fondé sur leur importance et leur efficacité puisqu'elles traitent des questions auxquelles ma délégation attache un intérêt spécial. Je veux mentionner, par exemple, les recommandations concernant la coopération nucléaire avec l'Afrique du Sud [voir A/34/22, par. 246], celles concernant la coopération militaire avec l'Afrique du Sud et l'imposition de l'embargo sur la fourniture d'armes à ce pays [*ibid.*, par. 254], celles concernant l'embargo sur le pétrole [*ibid.*, par. 265] et enfin celles sur la cessation de tous investissements et prêts à l'Afrique du Sud et sur l'accroissement du volume des échanges commerciaux avec elle [*ibid.*, par. 270]. La délégation de mon pays accueille très favorablement la proposition adoptée par la Conférence des chefs d'Etat et de

gouvernement de l'OUA, tenue à Monrovia en juillet dernier, au sujet des sanctions imposées au régime d'*apartheid* en Afrique du Sud [voir A/34/552, annexe I, CM/Res.734 (XXXIII)], et qui est une invitation à poursuivre les efforts déployés pour faire face à l'*apartheid* après la fin de l'Année internationale pour la lutte contre l'*apartheid*, le 21 mars dernier. Nous sommes convaincus que l'escalade de la campagne mondiale et les efforts conjugués pour mettre fin à la politique d'*apartheid* par tous les moyens disponibles, y compris la force, ajoutée à la lutte des masses du peuple d'Azanie, sont la seule voie qui puisse permettre au peuple d'obtenir son indépendance et sa liberté.

178. Ma délégation exprime sa satisfaction pour les discussions qui ont eu lieu dans les séminaires et colloques organisés par le Comité spécial contre l'*apartheid* ou auxquels ce comité a participé, notamment les discussions sur les dangers de l'accroissement de la puissance nucléaire et militaire du régime de l'Afrique du Sud.

179. Des rapports de presse publiés le mois dernier au sujet de la première explosion nucléaire effectuée par l'Afrique du Sud ont eu le plus mauvais effet dans le monde entier et ont confirmé la réalité des dangers qui menacent les pays africains et le monde entier si les régimes racistes possèdent l'arme nucléaire; cela constituerait une menace directe à la paix et à la sécurité internationales. Nous espérons que le Secrétaire général sera en mesure de soumettre le rapport qui lui a été demandé par l'Assemblée générale sur la question et cela le plus rapidement possible.

180. L'Iraq a condamné les années précédentes la politique des bantoustans. Nous réitérons aujourd'hui notre condamnation du maintien de cette politique qui vient de proclamer, récemment, la prétendue indépendance du territoire du Venda. Il est approprié que le Conseil de sécurité ait condamné en septembre dernier¹⁴ la proclamation de cette prétendue indépendance et l'ait déclarée nulle et non avenue.

181. Nous saluons la lutte du peuple sud-africain qui a fait et continue à faire des sacrifices face aux manifestations les plus odieuses de l'injustice et de la répression raciste. Nous saluons également la lutte des Etats africains de première ligne contre l'Afrique du Sud, qui sont quotidiennement soumis aux attaques des régimes racistes, avec la supervision, l'organisation et l'assistance du régime raciste d'Afrique du Sud. Le rapport du Comité spécial signale que la République populaire d'Angola a subi des agressions répétées, dont la dernière a été condamnée la semaine dernière par le Conseil de sécurité dans sa résolution 454 (1979). Cette condamnation, à notre avis, ne fera pas reculer les régimes racistes dans la poursuite de leur agression contre les Etats de première ligne. Nous appuyons toute mesure qui tend à accroître le potentiel des Etats de première ligne, y compris leur potentiel défensif, pour repousser ces agressions.

182. La sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à La Havane en septembre dernier, a accordé à cette question une impor-

¹⁴ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-quatrième année, 2168e séance, par. 1.

tance spéciale et a demandé que l'on aide les Etats de première ligne par tous les moyens [voir A/34/542, annexe, sect. II, par. 92 à 95]. Nous affirmons ici que l'Iraq accorde une importance spéciale à ses relations avec les pays africains et qu'il s'efforce de les accroître et de les consolider. Il confirme son appui total aux Etats africains de première ligne dans leur lutte contre les régimes racistes et l'*apartheid*.

183. Ce n'est pas la première fois que nous avons entre les mains un rapport spécial sur les relations entre les deux régimes racistes, l'un en Palestine occupée, et l'autre en Afrique du Sud. Le document A/34/22/Add.1 est une autre preuve de l'évolution de cette relation et de son maintien dans les divers domaines militaire, politique, économique et culturel. Les dangers de l'armement nucléaire des régimes racistes en Palestine occupée et en Afrique du Sud ont commencé à apparaître et augmentent tous les jours avec la multiplication des preuves de l'accroissement des relations entre ces deux régimes dans le domaine de l'armement nucléaire, servant ainsi les ambitions et les plans expansionnistes des deux parties. Nous mettons en garde le monde et l'avertissons qu'il sera le témoin d'événements extrêmement graves et très regrettables si notre organisation reste les bras croisés devant l'accroissement de la coopération nucléaire et militaire de ces deux régimes et l'extension de leurs capacités dans ce domaine. Ma délégation a attiré l'attention de l'Organisation sur ces dangers, les années précédentes; elle a même proposé, l'an dernier, d'inscrire à l'ordre du jour le point intitulé "Collaboration militaire et nucléaire avec Israël"¹⁵ et elle a proposé cette année d'inscrire à l'ordre du jour le point intitulé "Armement nucléaire israélien" [voir A/34/142, annexe], qui est actuellement soumis à la Première Commission. Nous proposons de lancer une campagne internationale contre l'armement nucléaire des régimes racistes en Afrique du Sud et en Palestine occupée et de prendre des mesures radicales pour mettre fin à cet armement, sinon, le monde s'exposera sans conteste au danger d'une nouvelle guerre destructrice.

184. L'an dernier, l'Assemblée générale a condamné, par sa résolution 33/183D, le maintien et l'accroissement de la coopération entre l'Afrique du Sud et Israël, et l'Assemblée générale a demandé à Israël de mettre fin à toutes formes de coopération avec l'Afrique du Sud conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Mais Israël raciste n'en a point fait cas et a passé outre. C'est pourquoi il est grand temps d'imposer des sanctions à tout pays qui ne se conforme pas aux sanctions imposées par les Nations Unies à l'Afrique du Sud. La condamnation seule ne suffit pas, et nous en avons eu de nombreux exemples.

185. M. JAMAL (Qatar) [interprétation de l'arabe] : Les Nations Unies ont contribué dans une large mesure aux efforts visant à lutter contre la politique d'*apartheid* et à dénoncer ses méthodes néfastes. L'Assemblée générale, à sa dix-septième session, a pris une mesure positive et importante en créant le Comité spécial contre l'*apartheid*. Les délibérations des Nations Unies ont contribué de façon

efficace à informer l'opinion publique mondiale sur la politique raciste détestable de l'Afrique du Sud, et à mettre en exergue la lutte héroïque et juste du peuple de l'Afrique du Sud et son rejet des pratiques inhumaines et immorales dont ce peuple fait l'objet de la part du régime raciste en Afrique du Sud.

186. L'Assemblée générale a aussi pris une autre mesure positive à sa vingt-huitième session en adoptant la résolution 3068 (XXVIII), par laquelle elle adoptait la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'*apartheid*. Une troisième initiative positive a été prise à la vingt-neuvième session, lorsque l'Assemblée générale a demandé aux mouvements de libération de l'Afrique du Sud reconnus par l'OUA, l'African National Congress et le Pan Africanist Congress of Azania, de participer, en qualité d'observateurs, aux délibérations du Comité spécial contre l'*apartheid*. A cette même session, l'Assemblée générale a rejeté les pouvoirs des représentants de l'Afrique du Sud. De plus, la discussion de ce point directement en séance plénière depuis la trente et unième session constitue une contribution positive à l'appui donné à la lutte contre l'*apartheid*.

187. Parmi les autres initiatives importantes prises par les Nations Unies, il faut citer la résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité imposant un embargo sur les armes à destination de l'Afrique du Sud. Cette résolution reflète le désir de la communauté internationale, affirmé tout au long de ses délibérations pendant des années. Nous considérons que l'application stricte de cette résolution mettra fin à l'arrogance militaire du régime raciste en Afrique du Sud et que le Conseil de sécurité devrait prendre d'autres mesures positives dans ce domaine en application des dispositions du Chapitre VII de la Charte.

188. Ces efforts de l'Organisation des Nations Unies et ceux des autres organismes internationaux pour lutter contre le crime d'*apartheid* ont, sans aucun doute, encouragé et renforcé la lutte pour la libération menée par les peuples d'Afrique du Sud contre le racisme, le fascisme et l'impérialisme. L'intensification de cette lutte héroïque du peuple d'Afrique du Sud, sur le plan politique et militaire, parallèlement à l'isolement international croissant du système d'*apartheid*, a rendu plus sauvage encore la répression criminelle détestable contre les combattants nationaux en Afrique du Sud, l'a poussé à aller plus loin encore dans ses agressions odieuses contre les Etats de première ligne en Afrique australe, dans le but de détruire leur économie et leurs installations civiles, afin d'affaiblir leur attitude intransigeante et juste qui appuie les mouvements de libération en Afrique du Sud.

189. Le régime d'*apartheid* fait aujourd'hui face à une phase décisive pour la défense de son existence criminelle. En conséquence, il se livre aux crimes les plus hideux à l'encontre des nationalistes en Afrique du Sud et en Namibie et intensifie ses agressions barbares contre l'Angola, le Botswana, le Mozambique, la Zambie et la République-Unie de Tanzanie. Il renforce en même temps ses plans pour détruire l'unité du peuple de l'Afrique du Sud, en encourageant les sentiments tribaux et en poursuivant la création de nouveaux bantoustans. C'est pourquoi en cette phase décisive la situation exige de nouveaux efforts et de nouvelles initiatives pour appuyer la lutte des

¹⁵ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Annexes, point 125 de l'ordre du jour, document A/33/461, par. 5 et 33.

peuples d'Afrique du Sud et leurs mouvements de libération. La situation en Afrique du Sud se caractérise aujourd'hui par une esalade de la lutte légitime et par des victoires constantes contre le régime raciste, à l'intérieur et sur le plan international. Elle est marquée en même temps par la recrudescence des crimes perpétrés par le régime raciste en Afrique du Sud comme, par exemple, le génocide, la dispersion, la torture et l'emprisonnement. La communauté internationale doit aujourd'hui, plus que jamais dans le passé, se ranger aux côtés du peuple africain militant qui se bat pour recouvrer les droits légitimes qui lui ont été usurpés. Nous devons rendre à ce peuple sa terre et sa nation, en ayant recours à tous les moyens légitimes approuvés par la communauté internationale, y compris la lutte armée.

190. L'histoire n'oubliera pas ceux qui restent indifférents face aux événements d'Afrique du Sud, sans parler de ceux qui appuient l'Afrique du Sud dans sa violation des droits les plus élémentaires de l'homme dans cette région. La communauté internationale ne peut pas admettre que le peuple africain continue à être soumis aux pires formes de l'injustice, de la persécution et de l'exploitation. En Afrique du Sud, les autochtones, qui constituent 75 p. 100 de la population, vivent continuellement dans les bantoustans, dans une région qui ne représente que 13 p. 100 de la superficie totale de leur patrie, alors que la minorité blanche occupe 87 p. 100 du territoire qui produit 97 p. 100 du revenu. Cette situation anormale oblige la population locale à émigrer à la recherche de travail dans les usines, les mines et les fermes des Blancs. L'Africain est traité comme une main-d'œuvre bon marché et fait l'objet des pires formes d'exploitation. Il est privé de la jouissance des ressources de sa terre et vit en étranger dans sa propre patrie alors que le Blanc instruit s'enrichit aux dépens du sang et de la sueur de l'Africain. Et cette situation inhumaine a été instituée par le régime raciste de Pretoria par une des législation discriminatoire qu'il a imposée et qui établit des distinctions entre les peuples d'après la couleur, l'origine et la race.

191. Cette situation étrange se poursuit en dépit des résolutions de l'ONU, mais cela ne se serait pas produit si certains gouvernements et certaines sociétés transnationales ne maintenaient pas leur coopération avec le régime de Pretoria et le renforçaient. Le monde s'est profondément ému, il y a 15 jours, à la nouvelle que le régime de Pretoria avait procédé à son premier essai nucléaire, le 22 septembre dernier. Il s'est inquiété du retard mis à annoncer cet événement grave, découvert par les moyens de détection américains, quelques heures seulement après qu'il ait eu lieu. Nous confirmons ce qu'a dit le Président de l'Assemblée générale, le 26 octobre [47e séance], à savoir que si l'Afrique du Sud mettait au point et faisait des essais d'armes nucléaires, cela constituerait une menace sérieuse pour la paix et la sécurité mondiales. Nous espérons que les pays intéressés coopéreront avec le Secrétaire général dans son enquête sur cette question, en application de la décision adoptée à ce sujet par l'Assemblée générale [décision 34/404].

192. C'est la coopération de certains pays occidentaux dans le domaine nucléaire avec le régime raciste et la coopération de l'entité sioniste raciste, en Palestine occupée, alliée de ce système, qui ont permis à l'Afrique du Sud

de se doter de la capacité de l'arme nucléaire. En 1976, un accord de coopération scientifique a été signé entre l'entité sioniste et le régime de Pretoria et le monde sait qu'il s'agissait d'un moyen de masquer la coopération pour la mise au point des armes nucléaires. Chacun des deux régimes racistes possède des réacteurs nucléaires dont aucun n'est soumis à un contrôle international quelconque. L'explosion nucléaire que j'ai mentionnée — si elle a vraiment eu lieu — pourrait très bien être un essai conjoint d'Israël et de l'Afrique du Sud, surtout si l'on tient compte du fait qu'Israël n'a pas d'espace pour procéder seul à un tel essai.

193. Il ne suffit plus que les pays occidentaux, qui ont précédemment collaboré avec les deux régimes racistes dans le domaine de l'énergie nucléaire, fassent montre d'inquiétude face à la possession par Israël et l'Afrique du Sud de l'arme nucléaire. Ils devraient passer à des mesures pratiques contre ces deux régimes et supprimer toute aide et toute coopération commerciale avec eux et empêcher leurs sociétés transnationales de participer avec les régimes racistes à la spoliation des richesses des peuples de la région.

194. La sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue à La Havane, a invité le Conseil de sécurité à imposer à l'Afrique du Sud des sanctions complètes au titre du Chapitre VII de la Charte [voir A/34/542, annexe, sect. II, par. 87]. Les renseignements selon lesquels l'Afrique du Sud aurait fait exploser un engin nucléaire rendent évidente la gravité de la situation. La Conférence a aussi demandé à la présente session de l'Assemblée générale d'adopter une déclaration de solidarité avec la lutte du peuple de l'Afrique du Sud pour sa libération [ibid., par. 90]; cette déclaration obligerait tous les pays à s'abstenir d'une intervention militaire directe ou indirecte pour défendre le régime de l'*apartheid* en Afrique du Sud.

195. Lors de sa trente-troisième session ordinaire, tenue en juillet à Monrovia, le Conseil des Ministres de l'OUA a demandé au secrétaire général de l'OUA et au Comité spécial contre l'*apartheid* d'organiser une conférence internationale en 1980 sous les auspices conjointes de l'OUA et de l'ONU pour mobiliser l'opinion publique internationale afin d'appuyer la mise en œuvre efficace des diverses sanctions contre le régime d'*apartheid* de l'Afrique du Sud [voir A/34/552, annexe I, CM/Res. 734 (XXXIII)]. Cette demande a été appuyée par la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés. Nous attendons avec beaucoup d'intérêt la convocation de cette conférence internationale et nous espérons qu'elle disposera de tous les moyens nécessaires à son succès, de façon qu'elle puisse contribuer efficacement aux efforts internationaux contre le crime d'*apartheid*.

196. Enfin, et en conclusion, je voudrais rendre hommage au Comité spécial contre l'*apartheid* et à son président, M. Clark. Je voudrais rendre aussi un hommage aux efforts du Secrétaire général en vue de débarrasser le monde de la politique détestable d'*apartheid*. Il est de notre conviction absolue que l'*apartheid* constitue la négation totale des objectifs de la Charte des Nations Unies et de ses principes ainsi qu'une violation flagrante des droits de l'homme, un crime contre l'humanité et une menace à la paix et à la sécurité internationales. C'est pourquoi nous lançons un

appel pour que de nouveaux efforts soient déployés jusqu'à ce que ce stigmat soit définitivement éliminé de l'humanité.

197. M. HAYDAR (République arabe syrienne) [*interprétation de l'arabe*] : Je ne saurais mieux commencer mon intervention dans ce débat sur l'*apartheid* en Afrique du Sud qu'en rappelant que la communauté internationale a été unanime à qualifier cette politique de crime contre l'humanité. En fait, l'*apartheid* et le racisme, sous toutes leurs formes et sous tous leurs aspects, à quelque endroit qu'ils se manifestent, ne constituent pas seulement un crime contre l'humanité, mais aussi un déshonneur pour elle, alors qu'elle a réalisé, au cours de la seconde moitié de ce siècle, dans le domaine de la civilisation, des progrès qui dépassent l'imagination.

198. Mais, en dépit de ce progrès énorme réalisé par cette civilisation, la communauté internationale se voit obligée de poursuivre ses efforts, par l'intermédiaire de ses divers organismes internationaux, pour mettre fin au racisme et à l'*apartheid*; mais, jusqu'à ce jour, aucun progrès tangible n'a été enregistré.

199. La raison de l'échec de la communauté internationale dans ses tentatives n'est ni un secret ni un mystère difficile à expliquer — du moins pour ma délégation, si ce n'est également pour la plupart des délégations ici présentes.

200. A cet égard, la question la plus importante qui se pose à cette assemblée est la suivante : pourquoi la communauté internationale a-t-elle été incapable, jusqu'ici, de mettre fin à la discrimination raciale et à l'*apartheid* et d'éliminer toutes les formes de racisme où qu'il se trouve, en dépit de l'accord international qui existe, en apparence du moins, à ce sujet ?

201. Mon pays, qui est l'un des plus anciens membres du Comité spécial contre l'*apartheid*, est parfaitement au courant de la quantité et des détails des innombrables études, recherches, résolutions et conférences internationales, entreprises ou tenues sous l'égide dudit Comité, en coopération avec le Centre contre l'*apartheid*. Ma délégation apprécie les efforts constants et l'action continue de ces deux organes dans ce domaine. Nous ne voulons pas entrer dans le détail de ces rapports, recherches et résolutions : ils sont à la disposition de toutes les délégations à l'Assemblée générale et ils méritent une appréciation particulière.

202. Je ne veux pas non plus m'attarder sur les raisons qui me font répéter cette année ce que j'ai dit l'année dernière et ce que, à regret, je dirai probablement au cours des années à venir, tout comme la plupart des délégations représentées dans notre organisation internationale.

203. Au lieu de cela, je vais essayer de répondre à la question que j'ai posée au début de mon intervention : pourquoi la communauté internationale a-t-elle été jusqu'ici incapable de mettre fin à la discrimination raciale et à l'*apartheid* et d'éliminer toutes les formes de racisme, en quelque endroit que ce soit, en dépit des accords internationaux prévus spécialement pour réaliser cet objectif ? Je m'empresse de dire que notre réponse à cette question et

notre attitude à son sujet sont claires; elles peuvent être résumées comme suit.

204. Une des caractéristiques les plus marquantes de la communauté internationale contemporaine est l'interdépendance et l'enchevêtrement des intérêts et des relations, de sorte que l'on peut dire qu'aucun Etat ou aucune société ne peuvent vivre totalement isolés du reste de la communauté internationale. Cette caractéristique peut, évidemment, s'appliquer au régime raciste d'Afrique du Sud.

205. Une deuxième caractéristique également marquante, qui concerne le régime de Pretoria, est l'"hostilité internationale" — du moins en apparence — à laquelle ce régime doit presque partout faire face.

206. Si ces deux caractéristiques sont exactes — et elles le sont certainement —, quelles sont alors les raisons de l'échec ?

207. Une fois de plus, ma délégation ne pense pas que ce soit là un mystère que nous ne pouvons pas résoudre; en fait, à notre avis, les raisons en sont très claires.

208. Certains pays occidentaux et Israël sont la cause secrète du maintien du régime raciste en Afrique du Sud. Le régime raciste de Pretoria ne pourrait, bien sûr, subsister sans l'appui multilatéral qu'il reçoit de ces pays. Ceux-ci, tout en condamnant ce régime, lui fournissent en même temps chaque jour suffisamment, et même peut-être plus qu'il n'en a besoin, d'assistance, d'appui et de conseils d'experts dans les domaines politique, nucléaire, militaire et économique. Si ces pays avaient pendant une année, ou peut-être même moins, boycotté ce régime et s'étaient abstenus de lui prêter assistance, il se serait écroulé de lui-même, sans qu'il soit besoin de verser le sang des martyrs des mouvements de libération nationale d'Afrique du Sud et de Namibie, mouvements que nous considérons comme les seuls représentants légitimes de leurs peuples, que nous soutenons dans toute la mesure de nos moyens.

209. Nous connaissons à l'avance l'argument fallacieux et rejeté que certains pays occidentaux invoquent pour justifier la coopération de leurs sociétés, institutions et monopoles avec le régime raciste. Il y a plus d'une preuve — que nous ne citerons pas ici — que cet argument ne tient guère.

210. La seule raison de la coopération — officielle ou officieuse, ouverte ou cachée — de ces pays avec le régime raciste de Pretoria est précisément leurs intérêts, et leurs intérêts seuls, en plus de leur inimitié traditionnelle à l'égard des mouvements de libération nationale et du progrès dans le monde.

211. Quant à Israël, outre ces raisons, il en a d'autres, plus fortes et plus profondes, d'accroître sa coopération avec les régimes racistes d'Afrique.

212. La similitude, organique et raciste, entre les deux entités est incontestable. Pour être clair, je dirai brièvement que les deux systèmes sont, en fait, une extension et le résultat de la vague du colonialisme d'établissement du dernier quart de siècle. Les deux ont commencé sur la base de l'établissement d'une minorité étrangère qui a saisi une terre appartenant à un autre peuple qui y était authentiquement établi. Les deux régimes vivent dans un milieu qui

leur est étranger et hostile et, en conséquence, ils pratiquent à son égard la même politique.

213. Il s'ensuit qu'ils continuent à défier la communauté internationale et les résolutions de l'Organisation des Nations Unies et qu'ils poursuivent leur politique raciste, contraire à tous les concepts, chartes et résolutions de la communauté internationale.

214. Nous nous contenterons de signaler à ce sujet le contenu des rapports dont nous sommes saisis et qui confirment avec précision l'exactitude de ce que nous disons — notamment le rapport spécial du Comité spécial contre l'*apartheid* sur les faits nouveaux intervenus récemment dans les relations entre Israël et l'Afrique du Sud [A/34/22/Add.1], et qui se trouve devant vous.

215. Pour toutes ces raisons, ma délégation estime qu'elle est sur le même front que les peuples et les mouvements de libération de l'Afrique, dans notre lutte commune contre le même ennemi, qui incarne les pires formes du racisme, de l'occupation et de la persécution de ce siècle.

216. Ma délégation se tient sans hésitation ni réserve aux côtés de tous les peuples et de tous les mouvements de libération nationale qui luttent pour la libération de leur territoire et pour leur unité, leur indépendance et leur souveraineté.

217. C'est pourquoi ma délégation lance, une fois de plus, un appel à cette assemblée et au Conseil de sécurité, en particulier, pour qu'ils soient plus efficaces et plus fermes dans leurs efforts pour mettre fin à la discrimination raciale et à l'*apartheid*, pour éliminer toutes les formes de racisme partout dans le monde et extirper ce crime hideux de notre société contemporaine.

M. Salim (République-Unie de Tanzanie) reprend la présidence.

218. M. MAPP (Barbade) [*interprétation de l'anglais*] : Nous faisons, une fois de plus, porter notre attention sur la politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain. Cette question fait l'objet d'un examen depuis les tout débuts de notre organisation. Il y a peu de points de l'ordre du jour de n'importe quelle réunion tenue sous les auspices de notre organisation qui semblent susciter un accord aussi généralisé que celui-ci. Chaque fois que l'on parle d'*apartheid*, les délégations de toutes les régions géographiques s'élèvent fortement et éloquemment contre ce système odieux. La condamnation du système d'*apartheid* semble donc pratiquement unanime.

219. Au cours des ans, plusieurs décisions ont été prises et plusieurs résolutions ont été adoptées dans le but exprès de ramener le Gouvernement fasciste de Pretoria à la raison, voire de le mâter, et de le contraindre d'adopter un système de gouvernement civilisé et humain.

220. Mais il est ironique que les condamnations réitérées contre ce régime raciste et les résolutions demandant l'isolement de ce gouvernement méprisable se soient heurtées à une arrogance et à un mépris flagrants. Alors que cette minorité illégale devrait chanceler sous les anathèmes concertés et les efforts combinés des membres civilisés de la communauté internationale, il semble, au contraire, qu'elle soit en train de s'épanouir. Elle est en mesure d'imposer des

restrictions toujours plus dures et plus brutales à une majorité sans défense, dont les droits élémentaires sont brutalement usurpés. Elle est en mesure d'exercer sa mainmise sur la Namibie et de priver les habitants de ce pays de la dignité de l'autodétermination. Elle est en mesure de faire des incursions dans les territoires souverains de ses voisins, les courageux Etats de première ligne, dont le seul crime est d'avoir eu le courage de défendre les principes consacrés dans la Charte des Nations Unies. Elle est enfin en mesure de se lancer dans une politique d'armements qui menace de toute évidence la sécurité du continent africain tout entier et même au-delà.

221. Cette situation monstrueuse n'est possible que grâce à l'hypocrisie de certaines de ces délégations qui condamnent les pratiques du Gouvernement sud-africain et de certains de ces gouvernements qui appuient, voire parrainent, des résolutions visant à mettre fin à la pratique maléfique d'*apartheid*. Le Gouvernement sud-africain n'aurait jamais pu se conduire comme ce monstre tentaculaire s'il n'avait joui de la connivence et de l'appui actif de certains des membres les plus puissants de la communauté internationale.

222. Ma délégation estime que les Etats Membres de l'Organisation doivent éviter d'apporter tout appui et d'entretenir tout contact qui pourraient contribuer au renforcement du régime raciste illégal. Ma délégation est également convaincue que si tous les Etats Membres respectaient l'esprit des résolutions adoptées par notre organisation, ce dragon monstrueux serait vite abattu.

223. Dans un message adressé à la session extraordinaire du Comité spécial contre l'*apartheid* qui s'est tenue à Kingston, en Jamaïque, au mois de mai dernier, le Premier Ministre de la Barbade a pris l'engagement suivant :

“Le Gouvernement et le peuple de la Barbade continueront la lutte et intensifieront leurs efforts contre l'*apartheid* et pour la libération de l'Afrique australe, en appuyant résolument le Programme d'action pour la libération du Zimbabwe et de la Namibie et en respectant les plans d'action énoncés dans la Déclaration de Lagos pour une action contre l'*apartheid* et dans la Déclaration de Maputo pour le soutien aux peuples du Zimbabwe et de Namibie”.

224. Dans ce même message, le Premier Ministre de la Barbade a engagé le Gouvernement de la Barbade à : premièrement, aider les mouvements de libération nationale en Afrique australe en continuant de fournir aux Namibiens des possibilités en matière d'éducation et de formation; deuxièmement, prendre part à l'effort croissant pour imposer des sanctions économiques complètes contre l'Afrique du Sud; et, troisièmement, se prononcer dans toutes les instances internationales contre la pratique abominable de l'*apartheid*. La Barbade respectera ces engagements.

225. Ma délégation tient à féliciter le Comité spécial contre l'*apartheid* des efforts qu'il a faits durant l'année écoulée et de l'excellent rapport qu'il a préparé. Ma délégation espère que ces efforts seront fructueux. Mais s'ils restent stériles, cela ne signifiera en rien que les recommandations du Comité ne pouvaient être mises en œuvre. Cet échec résulterait une fois de plus du refus de ceux qui sont

le mieux à même d'assurer le succès de ces recommandations de faire quoi que ce soit pour atteindre ce but et répondre à leurs responsabilités.

226. Ma délégation tient également à exprimer sa reconnaissance pour l'esprit de coopération et de dévouement dont ont fait preuve ses collègues du Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre l'*apartheid* dans les sports. Des progrès importants ont été réalisés cette année, un seul article restant encore à discuter [voir A/34/36, annexe].

227. La Barbade espère que toutes les délégations appuieront les recommandations du Comité spécial contre l'*apartheid* et du Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre l'*apartheid* dans les sports. Et nous espérons que cet appui se manifestera par des actes et non par de simples paroles dans la bouche des divers orateurs.

228. Un commentateur a déclaré que l'appareil de l'*apartheid* est un réseau byzantin qui s'étend à l'administration, au droit, à l'enseignement, à la gestion du travail, à la politique et à la vie sociale de tous les jours. Si nous ne libérons pas notre civilisation de cet appareil, il finira par la détruire. Car si le racisme triomphe où que ce soit, cela signifiera, en fin de compte, que le racisme triomphe partout. Il nous faut agir maintenant pour que la dignité de l'homme qui a été créé à l'image de Dieu, sans distinction de race, de couleur ou de croyance, devienne une réalité partout.

229. Mme JOKA-BANGURA (Sierra Leone) [interprétation de l'anglais] : On a beaucoup écrit sur la question de la politique d'*apartheid* en Afrique du Sud. Cette question a été discutée dans de nombreuses instances, et des centaines de résolutions, de déclarations et de décisions ont été adoptées à ce sujet. Cependant, les victimes de l'*apartheid* n'ont cessé de souffrir de ses effets néfastes. En fait, pour reprendre les paroles du Président du Comité spécial contre l'*apartheid*, M. Clark, "aucune autre question... n'est aussi explosive et aussi tragique et ne présente le risque d'une guerre raciale à l'échelle continentale" [54^e séance, par. 20].

230. Cela montre clairement que les discussions ne sont pas suffisantes, que les résolutions et déclarations ne sont pas suffisantes. Ce dont nous avons besoin, c'est d'une action; évidemment, il y a eu action de la part de plusieurs pays, comme dans le cas du Gouvernement du Nigéria, de la République-Unie de Tanzanie, de la Norvège et de la Suède, qui ont tous pris diverses mesures en ce qui concerne les sociétés transnationales. Mais pour être effective, en tant qu'organisation internationale, nous avons besoin d'une action concertée inspirée par une volonté politique.

231. Pourquoi l'Afrique du Sud continue-t-elle à défier le reste du monde si ce n'est parce qu'elle sait que le monde est divisé? Une partie de ce monde divisé dépend de l'Afrique du Sud pour les gains dérivant des intérêts économiques et autres dans le pays — et elle le sait. Les Nations Unies ont affirmé à maintes reprises que les intérêts étrangers économiques et autres sont responsables du maintien de l'*apartheid* et de la discrimination raciale. Elles ont demandé aux gouvernements de prendre des mesures

pour décourager les compagnies et les corps constitués relevant de leur juridiction d'investir des capitaux en Afrique du Sud, car ces investissements portent préjudice aux populations autochtones.

232. Nous avons entendu des explications de la part de certains gouvernements disant que leur constitution les empêchait d'agir de la sorte. Cependant, nous connaissons des cas où, pour une raison ou pour une autre, les gouvernements ont imposé effectivement des sanctions contre d'autres gouvernements.

233. La récente Déclaration du Séminaire international sur le rôle des sociétés transnationales en Afrique du Sud, organisé par l'Anti-Apartheid Movement de Londres, en coopération avec le Comité spécial contre l'*apartheid*, qui s'est tenu à Londres du 2 au 4 novembre 1979 [voir A/34/655, annexe], a montré brillamment les effets néfastes des intérêts économiques que les Nations Unies ont à maintes reprises condamnés.

234. Les participants ont exprimé leur conviction que les sociétés transnationales portent une responsabilité majeure en ce qui concerne le maintien de l'*apartheid*, le renforcement de la puissance militaire et répressive du régime raciste et le sabotage de toute action internationale en vue de promouvoir la liberté et la dignité de l'homme en Afrique du Sud. Les sociétés transnationales ont permis au régime d'*apartheid* de s'opposer à l'action internationale en établissant une industrie des armements en Afrique du Sud, en association avec le régime raciste, en lui fournissant des plans nucléaires, en développant des sources d'énergie, par le transfert de la technique, et en fournissant des capitaux par les investissements et les prêts. Les sociétés transnationales ont fait des efforts incessants pour leurrer l'opinion publique dans leur pays d'origine et exercé une pression puissante pour empêcher les grandes puissances occidentales de prendre des mesures en vue d'abolir l'*apartheid* et elles ont ainsi aidé aux opérations infâmes du régime raciste. Elles ont également réduit à zéro les sacrifices faits par de nombreux Etats, notamment les Etats en développement, ainsi que par les hommes et femmes de conscience des pays occidentaux, qui ont prouvé leur attachement à la liberté, de même que leur loyauté vis-à-vis des décisions des Nations Unies et de l'OUA. En outre, les sociétés transnationales ont encouragé le régime raciste à faire peser une menace sur les Etats africains indépendants par ses actes constants de provocation et d'agression.

235. La question des droits de l'homme est devenue, ces jours, une question très importante. L'OUA, par exemple est en train de préparer une charte des droits de l'homme; la dernière réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth, qui s'est tenue à Lusaka du 1^{er} au 7 août 1979, a discuté des droits de l'homme et adopté une déclaration sur la discrimination raciale [voir A/34/439 — S/13515, annexe, par. 5]. Certains gouvernements ont lié l'octroi d'une aide étrangère à la question des droits de l'homme dans les pays récepteurs. Ma délégation sait que dans de nombreux cas la question a porté notamment sur la violation des droits politiques. Et dans quelle partie du monde tous les droits de l'homme ont-ils été davantage violés que dans l'Afrique du Sud de l'*apartheid*? Car l'*apartheid*, comme nous le connaissons, n'est pas seulement une discrimination raciale institutionnalisée; c'est aussi le

déni total de tous les droits de l'homme. Cependant, une aide financière importante continue à être octroyée à l'Afrique du Sud et des investissements considérables y sont toujours faits.

236. Les événements récents ont montré que les gouvernements qui ont soutenu les régimes d'oppression exclusivement pour des raisons lucratives ont souvent fait l'objet de haine et se sont attirés une réaction hostile après que ces régimes d'oppression furent renversés.

237. Voilà encore une nouvelle raison pour laquelle une action concertée de la communauté internationale contre le régime d'*apartheid* est nécessaire. A ce propos, ma délégation appuie l'appel maintes fois répété en faveur de sanctions obligatoires contre l'Afrique du Sud, et la mise en application pleine et entière des résolutions 418 (1977) et 421 (1977) du Conseil de sécurité et des résolutions 32/105 et 33/183 E de l'Assemblée générale.

238. Une action internationale concertée est également indispensable en matière de diffusion de l'information sur l'*apartheid*, en présence de la propagande infâme à laquelle se livre le régime raciste d'Afrique du Sud, avec l'aide des sociétés transnationales et des groupes racistes dans les autres pays. A ce propos, nous invitons la communauté internationale à contribuer généreusement au Fonds d'affectation spéciale pour la diffusion d'informations contre l'*apartheid*.

239. Nous tenons à exprimer notre gratitude à tous les groupes anti-*apartheid*, aux syndicats, aux partis politiques,

aux corps parlementaires, religieux et juridiques, aux groupes d'étudiants et de jeunes et à tous les autres dans les pays collaborant avec le régime d'*apartheid*, pour les activités qu'ils déploient en vue d'informer l'opinion publique et de lancer une campagne publique pour se dissocier de l'Afrique du Sud.

240. Enfin, nous tenons à féliciter le Comité spécial contre l'*apartheid* pour l'excellent travail qu'il a fait et nous nous engageons à soutenir pleinement ses recommandations et décisions.

241. Le premier mot de la Charte des Nations Unies est le pronom collectif "Nous". Cela prouve que les auteurs de la Charte étaient conscients de la responsabilité collective des Membres de cette organisation. Au début de la Charte, nous lisons ce qui suit :

"Nous, peuples des Nations Unies, résolus

"...

"à recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples,

"Avons décidé d'associer nos efforts pour réaliser ces desseins".

242. En conséquence, prenons donc nos responsabilités et travaillons collectivement pour éliminer de la face du monde la politique d'*apartheid* que nous avons tous condamnée, et définie, comme crime contre l'humanité.

La séance est levée à 19 h 20.